

CONSULTANTS

M. Saidou Ouédraogo

Expert international en droits et protection de l'enfant

M. Coulibaly Ngra zan Christophe

Psychologue, Expert en sciences de l'éducation, Co-consultant

M. Ramdé Zakaya

Expert Statisticien

Date de rédaction

mars 2020

Maquette et conception graphique

Ophélie Rigault, www.oedition.com

Les enfants visibles sur les photos ne sont pas victimes d'exploitation sexuelle.







SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	2
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
INTRODUCTION	8
PARTIE 1. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 1. Contexte de la recherche 2. Organisation de la recherche 3. Concepts clés	9 10 12 17
PARTIE 2. PRÉSENTATION ET ANALYSES DES RÉSULTATS 1. Caractéristiques des sites 2. Formes de violences subies par les enfants 3. Mécanismes de protection des enfants sur les sites	19 20 24 34
RECOMMANDATIONS	37
CONCLUSION	39
BIBLIOGRAPHIE	40
ANNEXES Annexe 1. Outils de collecte des données Annexe 2. Tableaux complémentaires	42 43 55

LISTE DES TABLEAUX

Page 13	Figure 1. Localisation des sites enquetes
Page 15	Tableau 1. Effectif des enfants enquêtés par site
Page 22	Tableau 2. Répartition par sexe et par âge des enfants des trois sites
Page 23	Tableau 3. Répartition des enfants des sites selon leur pays d'origine
Page 23	Tableau 5. Répartition des enfants des sites selon qu'ils vivent ou non avec des parents
Page 24	Tableau 6. Répartition des enfants des sites selon le statut scolaire actuel, la classe actuellement fréquentée et le niveau atteint par ceux ayant abandonné l'école
Page 25	Tableau 7. Répartition des enfants selon qu'ils ont été victimes ou non d'exploitation sexuelle à des fins de prostitution
Page 26	Tableau 10. Répartition des enfants victimes d'exploitation sexuelle sur les sites selon le pays/la localité d'origine
Page 27	Tableau 11. Connaissance ou non de garçons ou de filles qui s'adonnent à des pratiques pornographiques sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose
Page 28	Tableau 12. Répartition des enfants des sites selon le statut matrimonial
Page 28	Tableau 13. Connaissance ou non de garçons ou de filles qui s'adonnent à des rituels/pratiques sexuels sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose
Page 29	Graphique 1. Revenu moyen en FCFA par modalités de paiement des enfants salariés sur les sites selon qu'ils sont victimes d'exploitation sexuelle ou non
Page 30	Tableau 14. Répartition des enfants selon les raisons de leur déplacement vers les sites
Page 30	Graphique 2. Personnes avec lesquelles les enfants sont arrivés sur le site
Page 31	Graphique 3. Les enfants qui se sont déplacés de leur propre initiative sur le site
Page 33	Tableau 15. Répartition des enfants selon les principales activités qu'ils exercent sur les sites
Page 33	Tableau 16. Pour le compte de quelle personne travailles-tu sur le site actuellement ?
Page 34	Tableau 17. Revenu moyen journalier en FCFA des enfants travailleurs selon le type d'activité exercée sur les sites
Page 56	Tableau 4. Répartition des enfants des sites selon le pays/la localité d'origine
Page 56	Tableau 8. Répartition des enfants victimes d'exploitation sexuelle selon leur consentement pour les rapports sexuels
Page 57	Tableau 9. Connaissance d'enfants ayant eu des rapports sexuels avec des personnes de sexe opposé sur les sites

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFDC

Association pour la Facilitation du développement communautaire Sud-Ouest BIT Bureau International du Travail CDE Convention relative aux Droits de l'Enfant Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) CADBE **ECPAT** End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes **ESEC** Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales **GRAPE** Groupe de Recherche et d'Appui pour la Protection de l'Enfant **GTPE** Groupe de Travail pour la Protection de l'Enfant **INSD** Institut National de la Statistique et de la Démographie **ISSP** Institut Supérieur des Sciences de la Population IST Infections Sexuellement Transmissibles **MASSN** Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale **MFSNFAH** Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire **MST** Maladies Sexuellement Transmissibles **OCADES** Organisation Catholique pour le Développement Social OIT Organisation Internationale du Travail **ONG** Organisation Non Gouvernementale PI Plan International SCI Save the Children **TDH** Terre des Hommes Lausanne UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



ECPAT France a commandité une étude sur la situation de l'exploitation sexuelle et de la traite des enfants sur les sites d'orpaillage au Burkina Faso. Cette étude vise à mobiliser et à appuyer les communautés pour mettre en place ou renforcer les dispositifs de prévention et de protection des enfants exposés et/ou victimes d'exploitation sexuelle dans les sites d'orpaillage au Burkina Faso. Ainsi, la collecte d'information a porté sur le nombre d'enfants présents sur les sites, leurs profils socio-économiques et contextes familiaux, les raisons qui les ont amenés sur ces sites et les différentes formes de violations qu'ils subissent, notamment l'exploitation sexuelle (manifestations et interdépendances, notamment avec l'exploitation économique). La collecte de ces données a également permis le diagnostic rapide du système de protection des enfants à travers l'identification et l'analyse des systèmes en place sur les trois sites d'orpaillage retenus. Enfin, des recommandations ont été formulées.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

La présente étude a porté sur trois sites d'orpaillage reconnus et fonctionnels, de trois zones géographiques : Guitorga dans la région de l'Est, Djikando dans la région du Sud-Ouest et Mané dans la

région du Centre-Nord.

collecte des données qualitatives et quantitatives a été réalisée sur ces sites entre septembre octobre 2019. En sus de la collecte des données sur le terrain à l'aide d'outils adaptés à



chaque cible (questionnaire, guide d'entretiens individuels et de groupe), la méthodologie a comporté une revue documentaire qui révèle que malgré la préoccupante question de la présence des enfants sur les sites d'orpaillage, la problématique de l'exploitation sexuelle d'enfants sur ces sites n'a pas été suffisamment documentée et par conséquent, n'a pas suscité la mise en œuvre d'interventions ciblées de la part des acteurs intervenant sur ces sites d'orpaillage. Les données collectées sur le terrain ont fait l'objet d'une analyse croisée avec celles de la revue documentaire et les résultats obtenus ont été interprétés pour répondre aux questions de l'étude.

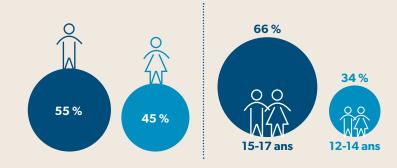
RÉSULTATS MAJEURS

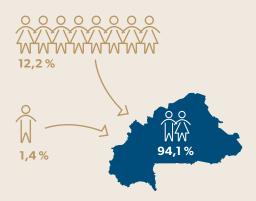
Les résultats majeurs de l'étude portent sur les trois axes clés suivants :



LES CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS ENQUÊTÉS

L'enquête révèle que plus de la moitié (55 %) des enquêtés sont des garçons, avec néanmoins quelques disparités d'un site à un autre. Ainsi, contrairement aux deux autres sites, les filles sont plus nombreuses (54,2 %) que les garçons sur le site de Djikando. Pour les âges, la tranche d'âge 15-17 ans est la plus représentée sur les sites (66 % des enfants). Les plus jeunes enfants (12-14 ans) sont plus présents sur les sites de Guitorga (38,4 %) et de Djikando (33,5 %).





Du point de vue de l'origine, les enfants sont majoritairement burkinabè et proviennent généralement de la localité environnante du site d'orpaillage. Seulement 21 enfants (5,9 %) sont issus de pays étrangers. Sous l'angle du genre, le constat est que 12,2 % des filles sont originaires d'un pays étranger contre seulement 1,4 % des garçons. Il apparaît également que 34,7 % des filles burkinabè sur les sites viennent d'une autre province ou d'une autre région que celle du site.

L'éloignement de la localité d'origine constitue pour les filles un risque majeur et les expose plus aux risques d'exploitation et d'abus sexuels.

43,7 % des enfants enquêtés affirment vivre seuls sur le site ou hors du site, 6,2 % vivent avec leur patron et 2,5 % habitent avec des ami(e)s. Sans lien familial au niveau local, ils sont aussi fortement exposés aux risques d'exploitation sexuelle. Sur le plan scolaire, nombreux sont les enquêtés qui n'ont jamais été à l'école formelle (53,8 %) et un tiers (33,5 %) ont abandonné l'école, soit une proportion de 83,7 % d'enfants hors du système scolaire. Par contre, l'enquête révèle que le taux de scolarisation des filles (14,3 %) est légèrement plus élevé que celui des garçons (11,5 %). Par ailleurs, la plus grande proportion des filles qui fréquentent les sites est au post-primaire : 43 % contre seulement 29,2 % pour les garçons.



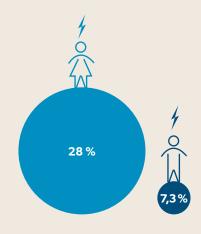


LES FORMES DE VIOLENCES SUBIES PAR LES ENFANTS

Le fonctionnement des sites d'orpaillage montre que les enfants sont victimes de différentes formes de violences, notamment l'exploitation sexuelle, la traite et l'exploitation par le travail.

En ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants, elle se traduit le plus souvent par la pratique de la prostitution à laquelle sont soumises certaines mineures présentes sur les sites.

En effet, 15,8 % des enfants enquêtés affirment avoir déjà subi des rapports sexuels sur les sites en échange de contrepartie, les filles étant plus nombreuses, avec **28** % **de filles contre seulement 7,3** % **de garçons**. 19,6 % des enfants enquêtés déclarent avoir eu des rapports sexuels sous la contrainte morale : privation, intimidation (22 % pour les filles contre 13,3 % pour les garçons) et même physique (abus). Des cas d'exploitation sexuelle ont été signalés par des enfants à travers les récits de vie.





Les pratiques sexuelles avec les enfants sur les sites d'orpaillage sont aussi soutenues par des croyances occultes diverses faisant le lien entre rapport sexuel et gain d'or.

Concernant le lien entre l'exploitation sexuelle et la traite des enfants, la plupart des enfants victimes sont venus d'ailleurs et sont non accompagnés, le plus souvent en mobilité.

La vulnérabilité de ces enfants est ainsi accrue par le fait de vivre hors de leurs familles, et le risque de recrutement sur place par des trafiquants en vue de leur exploitation sexuelle ou par le travail est plus important.

34 % des filles victimes d'exploitation sexuelle sont des Burkinabè originaires d'une autre région que celle du site et 31,7 % sont issues d'un pays étranger. Cependant, seulement 7 % des enfants sur les sites sont venus par l'intermédiaire d'une personne autre que les parents biologiques ou proches.









Enfin, le témoignage de certaines personnes ressources interrogées indique que les **trafiquants font usage de la tromperie pour déplacer des enfants sur les sites d'orpaillage**, pour forcer ensuite les filles à se prostituer afin de faire fructifier le commerce de leurs patrons alors qu'au départ, on leur avait promis de leur trouver du travail comme domestique.



LES MÉCANISMES DE PROTECTION DES ENFANTS SUR LES SITES



Deux types de dispositifs de protection des enfants sont identifiés sur les sites d'orpaillage dans le cadre de l'étude. Il s'agit du dispositif institutionnel de protection de l'enfance porté par les services techniques de l'État, les ONG et les associations, et du dispositif communautaire porté par les parents, les communautés, les réseaux et les comités locaux.

Il apparaît que si ces dispositifs existent, ils restent tout de même inefficaces et fragiles du fait de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'insuffisance de ressources matérielles et financières, la méconnaissance et/ou la non-application des textes de loi, le faible niveau de compétences des acteurs communautaires et institutionnels, ou encore la faible capacité des enfants à s'autoprotéger.

À ces facteurs s'ajoute le risque d'exploitation de certains enfants par leurs propres parents en raison de la pauvreté et de la méconnaissance des risques, du faible engagement des acteurs de la protection dans la prévention et la lutte contre les violences à l'encontre des enfants sur les sites, et de l'insuffisance de l'offre éducative.

RECOMMANDATIONS



Prévention par la sensibilisation et le plaidoyer : les actions à mener à ce niveau visent à réduire les flux des enfants dans les sites d'orpaillage et à retirer ceux qui y sont déjà pour éviter qu'ils soient exploités.



Amélioration de la prise en charge des enfants victimes et leur réinsertion sociale à travers une meilleure coordination des interventions et des réponses ainsi que le renforcement des <u>capacités des acteurs institutionnels et communautaires à offrir une réponse de qualité.</u>



Application effective et stricte des textes en matière de protection de l'enfance, par la mise à disposition des ressources techniques et financières adéquates.



Renforcement des capacités des structures de protection ainsi que l'offre éducative.



Mise en place sur l'ensemble des sites d'orpaillage de mécanismes locaux de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle par le travail et le renforcement de l'articulation entre les mécanismes communautaires et institutionnels.



Amélioration de la connaissance du phénomène à travers une étude d'envergure nationale.



Mobilisation de ressources par l'État et ses partenaires pour le financement des actions de protection des enfants sur les sites d'orpaillage, notamment contre l'exploitation sexuelle des enfants.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays enclavé, entièrement continental, situé en Afrique de l'Ouest, à la lisière du Sahara. Il couvre une superficie de 274 200 km² et partage ses limites territoriales avec le Niger à l'est, le Mali au nord et au nordouest, la Côte d'Ivoire au sud-ouest, le Ghana au sud, le Togo et le Bénin au sud-est.

Selon les projections démographiques 2007-2020 de l'INSD, la population du Burkina Faso était estimée à 19 632 147 habitants en 2017. Selon la même source, avec une croissance démographique de 3,1 %, le pays enregistre en moyenne 500 000 habitants supplémentaires par an. Par ailleurs, la population est majoritairement composée de jeunes avec 58,25 % des habitants ayant moins de 20 ans en 2017. Cette jeunesse de la population, couplée à sa croissance rapide, génère une demande élevée en services sociaux.

Sur le plan administratif, le Burkina Faso est subdivisé en 13 régions, 45 provinces, 359 communes urbaines et rurales, et environ 8 000 villages. Dans la logique de la décentralisation, les communes partagent avec l'État des compétences pour fournir à la population des services sociaux de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'état civil, et de l'eau et l'assainissement

Selon le rapport du PNUD sur le développement humain de 2018^1 , le Burkina Faso figure parmi les pays les plus pauvres du monde. En effet, sur un total de 189 pays, il est classé 183° (IDH = 0.423).

Cependant, le Burkina Faso est un pays riche en minéraux, particulièrement en or, lequel représente l'un des minéraux les plus importants dans le pays. En 2009, l'or est devenu le premier produit en matière de valeur d'exportation, supplantant ainsi le coton. Parallèlement à l'exploitation industrielle, le pays compte de nombreux sites d'orpaillage d'extraction minière artisanale. Ces lieux sont caractérisés par un afflux important de population en quête de travail, dont de nombreux enfants qui s'exposent ainsi aux risques de violences et d'exploitation dans le travail et sexuelle. La présence d'enfants sur les sites d'orpaillage pose un important défi de protection.

1. PNUD (2018). Indices et indicateurs de développement humain, 2018 Mise à jour statistique. USA, Programme des Nations Unies pour le développement. P.25. Le Burkina Faso a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux tels que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs dont le protocole sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE), les Conventions 182 et 138 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatives aux pires formes de travail des enfants et à l'âge minimum d'accès à l'emploi, et la Convention de Palerme sur la traite des personnes. Sur le plan régional, le pays a signé des accords avec d'autres États en matière de protection de l'enfant, dont l'accord de coopération entre la République du Mali et le Burkina Faso en matière de lutte contre le trafic des enfants signé le 25 juin 2004 ; l'accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest signé le 27 juillet 2005² ; et l'accord tripartite de coopération en matière de protection des enfants en situation de mobilité ou victimes de traite entre le Bénin, le Burkina Faso et le Togo signé le 23 décembre 2019. Le Burkina Faso s'est par ailleurs doté d'instruments juridiques nationaux assez pertinents pour la protection des enfants, y compris la protection face à l'exploitation sexuelle. En 2015, le Code minier a été revu. Il intensifie les mesures visant à protéger les enfants contre les pires formes de travail et leur présence sur les carrières et sites miniers artisanaux.

Si le contexte juridique est favorable aux droits de l'enfant, l'application de ces textes reste globalement en deçà des objectifs énumérés. Ils représentent toutefois les engagements de l'État et permettent ainsi d'encadrer juridiquement les recommandations issues de cette étude. Par ailleurs, le phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants sur les sites d'orpaillage, notamment au Burkina Faso, n'est pas suffisamment documenté. Aucune étude d'envergure n'a été menée afin d'en mesurer l'ampleur, les contours, les caractéristiques et les facteurs explicatifs. C'est pour contribuer à combler ce déficit de données qu'ECPAT France, ONG de protection de l'enfance, a entrepris la présente étude, en collaboration avec ECPAT Luxembourg qui a développé une étude similaire au Mali



1. CONTEXTE DE LA RECHERCHE

1.1. COMMANDITAIRES

ECPAT France intervient au Burkina Faso et dans la sous-région depuis 2012, dans le cadre de programmes visant à réaliser le droit des enfants de vivre à l'abri de toute forme d'exploitation sexuelle et mis en œuvre par son bureau de représentation et de coordination présent à Ouagadougou (BEFO), en association avec des partenaires locaux. Les actions menées sont réalisées en étroite collaboration avec ECPAT Luxembourg. ECPAT France et ECPAT Luxembourg s'intéressent ainsi aux défis de la protection des enfants dans les sites d'orpaillage. Selon le rapport du projet « Système d'Alerte Précoce » 2017-2019 de Terre des hommes Lausanne, le Burkina Faso connaît une véritable explosion du secteur de l'orpaillage traditionnel ces dernières années. On estime à plusieurs centaines le nombre d'exploitations minières et de carrières artisanales au Burkina Faso, sur lesquelles de nombreux enfants sont présents et se retrouvent exposés à différentes problématiques, dont les pires formes de travail. De nombreux défis sociaux et sanitaires surgissent sur les sites d'orpaillage traditionnels où de nombreux enfants travaillent et évoluent dans des conditions d'insécurité, de risques, d'abus et d'exploitation sexuels.

Afin de pouvoir appréhender ce phénomène et mettre en place des activités de prévention et de protection des enfants, il est impératif d'avoir des données quantitatives et qualitatives relatives à la présence des enfants sur les sites d'orpaillage et de mieux connaître les violations qu'ils subissent.

La présence d'enfants dans de tels secteurs d'activités constitue une violation de leurs droits, et donc un obstacle sérieux pour leur scolarisation, leur épanouissement, ainsi que leur santé mentale et physique. La présence ou le travail des enfants sur les sites a des répercussions tant sur leur vie actuelle que plus tard, en tant qu'adulte. Cette situation est aggravée par les différentes formes d'abus et d'exploitation sexuels auxquels sont confrontés bon nombre des enfants présents sur les sites d'orpaillage.

Cette étude, coordonnée par ECPAT France et ECPAT Luxembourg, a été réalisée dans le cadre des activités du programme PARLE (Participation des enfants en Afrique pour un Réseau de Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants)³ et avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg (MAEEL), de l'Agence Française de Développement (AFD), et de l'Organisation Française de la Francophonie (OIF).

^{3.} Le projet PARLE vise à réaliser le droit des enfants à vivre à l'abri de toute forme d'exploitation sexuelle dans dix pays d'Afrique, dont le Burkina Faso

1.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude a pour objectif global de faire une analyse situationnelle quantitative et qualitative de l'exploitation sexuelle des enfants présents sur les sites d'orpaillage au Burkina Faso et ses liens avec la traite des enfants.

Cet objectif global se décline en quatre objectifs spécifiques :

- Identifier le nombre d'enfants, leurs profils socio-économiques et contextes familiaux, ainsi que les raisons qui les ont menés à venir sur ces sites;
- Identifier les différentes formes de violations que les enfants subissent, notamment les différentes manifestations d'exploitation sexuelle des enfants (manifestations, interdépendances avec d'autres formes d'exploitation dont économique);
- Réaliser un diagnostic rapide du système de protection de l'enfance à travers l'identification des facteurs, forces, risques et faiblesses des dispositifs de protection des enfants sur les sites d'orpaillage;
- 4. Et enfin, formuler, avec la participation des communautés, des recommandations pour renforcer le dispositif de protection des enfants sur les sites d'orpaillage.

1.3. PILOTAGE DE L'ÉTUDE

Au Burkina Faso, la réalisation d'études et de recherches dans le secteur de la protection de l'enfance est encadrée par le Groupe de Recherche et d'Appui pour la Protection de l'Enfant (GRAPE), une structure gouvernementale rattachée à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP). Ainsi, pour le développement de cette étude, ECPAT France a bénéficié de l'accompagnement technique de tous les membres du GRAPE, notamment à travers la coordination de l'élaboration et de la validation des termes de référence, du protocole de recherche et des outils de collecte et d'analyse des données de l'étude. Le GRAPE a également encadré le processus de recrutement du consultant, ainsi que l'examen et la validation du rapport. Outre ECPAT France et le GRAPE, six représentants du GTPE (Groupe de Travail pour la Protection de l'Enfant) y compris la Direction Générale de la Femme et de l'Enfant (DGFE) ont participé à l'animation du comité de pilotage. Ces différents travaux ont été effectués lors d'ateliers organisés à Ouagadougou, dans les locaux du Bureau d'ECPAT France au Burkina Faso. Durant tout le processus, ECPAT France a joué le rôle de commanditaire et de coordination, le GRAPE celui d'encadrement technique et le GTPE y compris la DGFE, d'orientation et de validation.

1.4. UNE ÉTUDE SIMILAIRE SUR LE MALI

Le Mali comprend également un grand nombre de sites d'orpaillage et les questions relatives à la protection des enfants sur ces sites se posent de la même façon qu'au Burkina Faso.

ECPAT France et ECPAT Luxembourg ont donc choisi de coordonner leurs moyens afin de lancer en parallèle la même étude dans ces deux pays (Burkina Faso et Mali). Les équipes de recherche ont été les mêmes (avec l'appui d'équipes de terrain locales dans chacun des pays) ainsi que la méthodologie. Le déroulement et l'encadrement de chacune des études ont été coordonnés par un comité de pilotage propre à chaque pays, qui a fait avancer l'étude au rythme des partenaires, contraintes et enjeux locaux

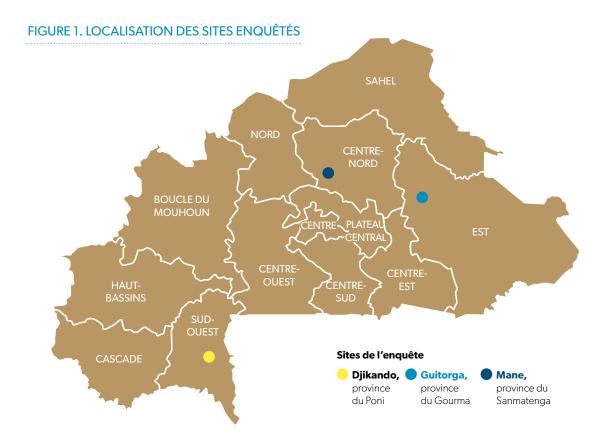
L'étude du Mali a également été réalisée dans le cadre du projet PARLE (Participation des enfants en Afrique pour un Réseau de Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants) cofinancé par ECPAT Luxembourg et le Ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg et l'Agence Française de Développement (AFD). Un document de synthèse permettant de comparer les principaux résultats de chaque étude sera élaboré (et disponible auprès des commanditaires).

2. ORGANISATION DE LA RECHERCHE

Au regard des objectifs poursuivis, la présente étude a combiné une double approche quantitative et qualitative. Elle a été réalisée de manière participative et inclusive en prenant en compte les avis des principaux concernés, les enfants, et des acteurs impliqués dans la protection de l'enfance au niveau national et de ceux présents sur les sites d'orpaillage. La collecte des données primaires s'est déroulée du 29 septembre au 6 octobre 2019 et a été précédée d'une revue documentaire afin de mieux cerner le problème posé, guider la conception des outils de collecte et alimenter l'analyse des données.

2.1. SITES DE L'ÉTUDE

Trois sites ont été retenus au Burkina Faso. Ce choix a été motivé par quatre raisons principales : l'accessibilité, la connaissance du contexte, la présence d'enfants et communautés et les contraintes budgétaires.



L'entrée sur le site en vue de la réalisation de l'étude a été facilitée par les responsables des Directions provinciales du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Action humanitaire et les associations locales travaillant sur le site dans le domaine de la protection de l'enfance au Burkina Faso.

2.2. REVUE DOCUMENTAIRE

La présence d'enfants sur les sites d'orpaillage a fait l'objet de nombreux rapports, fruits de plusieurs études réalisées par différents acteurs de la protection de l'enfance⁴.

Majoritairement, ces études ont permis de mettre en relief certaines caractéristiques sociodémographiques des enfants présents sur les sites, la nature des travaux difficiles auxquels ils sont exposés et dans certains cas, les actions de lutte et de plaidoyer initiées par les organisations de défense des droits des enfants.

Cependant, malgré la préoccupante question de la présence d'enfants sur les sites d'orpaillage, la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants sur ces sites n'a globalement pas été au centre des interventions des acteurs de protection, leur regard étant essentiellement porté sur les travaux dangereux auxquels sont exposés les enfants. Aussi, les caractéristiques sociodémographiques des enfants enquêtés lors de précédentes études n'ont pas été suffisamment traitées. Pourtant, les observations des acteurs et les témoignages recueillis lors de l'étude montrent que les sites d'orpaillage présentent ces dernières années un visage nouveau, celui marqué par l'exploitation sexuelle de mineurs. Ce phénomène serait associé à l'existence de réseaux de proxénètes, mais aussi à certaines croyances, telles que celle alliant la découverte de l'or au fait d'avoir des pratiques sexuelles dans les galeries avec des filles ou des femmes ayant leurs menstrues⁵. Enfin, des études réalisées mettent également en relief des comportements sexuels à risque qui font des sites d'orpaillage des lieux de propagation d'infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/Sida, avec de forts taux de contamination⁶.

La revue documentaire s'est également intéressée à la littérature concernant la traite des enfants, pour permettre l'analyse croisée entre cette problématique et celle de l'exploitation sexuelle des enfants travaillant sur les sites et exposés aux abus sexuels.

Les réponses apportées par les acteurs du secteur public (État) comme privé (ONG et associations de protection de l'enfance) ont pareillement été au centre de la revue documentaire, avec l'objectif d'examiner les dis-

positions réglementaires et législatives en matière de protection de l'enfance. À cet effet, la documentation relative à l'amélioration de la pratique des intervenants sociaux a aussi été prise en compte, notamment les approches et outils visant à apporter les meilleures réponses aux enfants en besoin de protection. Il s'agit, entre autres, d'outils de gestion de cas et de stratégies d'intervention mises en œuvre par les acteurs sur le terrain. Compte tenu de la complexité de la problématique, les outils disponibles doivent intégrer d'autres dimensions telles que la prise en charge d'urgence des enfants victimes au regard des enjeux liés au respect des délais nécessaires pour les examens médicaux (il n'existe souvent pas de structures médicales à proximité des sites); ou encore la question de la prise en charge et l'accompagnement psychologique des victimes.

À l'issue de la revue documentaire, les enjeux majeurs qui apparaissent concernent d'une part, la confirmation ou non de l'existence de l'exploitation sexuelle des enfants sur les sites d'orpaillage en tâchant de dépasser les tabous autour de cette thématique, et d'autre part, l'analyse de l'adaptabilité des outils de protection des enfants existants à la situation des enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels sur les sites d'orpaillage.

La recherche documentaire s'est poursuivie tout au long de la recherche afin de nourrir les hypothèses émises suite à l'analyse des données collectées sur le terrain.

2.3. COLLECTE DES DONNÉES PRIMAIRES

Échantillon et critères des groupes cibles

Une estimation quantitative du nombre d'enfants sur les trois sites précités a été réalisée afin de définir la taille de l'échantillon pour cette étude.

Il s'est agi de recenser l'ensemble des enfants, **filles et garçons de 12 à 17 ans** vivant sur les sites d'orpaillage avec ou sans leurs parents, ainsi que les enfants des localités environnantes qui fréquentent les sites, mais n'y ont pas élu domicile.

- **4.** On peut citer entre autres: Le Projet prévention et élimination du l'orpaillage en Afrique de l'ouest - BIT/IPEC Mines (RAF/05/54/USA): Documentation des expériences sur le travail des enfants dans l'orpaillage au Burkina Faso, rapport final février 2010 ; L'étude sur le travail des enfants sur les sites d'orpaillage et carrières artisanales au janvier 2011 par l'UNICEF; « Travail des enfants dans les champs de coton et les mines d'or au Burkina Faso », « Reducing Child Labor through Education and Services - RCLES » Counterpart International, Étude de base, Rapport final, mars 2014, etc.
- 5. Selon des témoignages et des études réalisées sur les sites d'orpaillage au Burkina Faso, notamment l'Étude sur le travail des enfants sur les sites d'orpaillage et les carrières artisanales dans cinq régions du Burkina Faso; MASSN 2011
- **6.** Les taux de prévalence des IST et du VIH/Sida sont de l'ordre de 15 à 30 fois plus élevés chez les orpailleurs que dans l'ensemble de la population du Burkina Faso. Les orpailleurs sont, avec les professionnelles du sexe, les groupes cibles où la prévalence du SIDA dépasse encore 10 % au Burkina Faso (SP/CNLS, 2009).

Les critères retenus étaient :

- Résider sur un site d'orpaillage;
- Fréquenter le site au moins une fois pour des raisons quelconques;
- Obtenir l'accord des parents ou tuteurs pour participer aux interviews;
- Donner son accord verbal ou écrit pour participer librement aux interviews.

Tous les enfants (filles/garçons) de 12 à 17 ans vivant sur les sites de l'étude ont été recensés. Ce recensement a consisté en un ratissage des ménages résidant sur les sites d'orpaillages et a permis d'enregistrer l'ensemble des enfants éligibles, de sorte à disposer d'informations sur les caractéristiques socio-économiques de ces derniers. La méthode « boule de neige » a également été appliquée pour comptabiliser les enfants absents temporairement pendant la période de l'étude. Les acteurs de protection de l'enfance intervenant sur les sites ainsi que les responsables des sites et des trous ont été mis à contribution pour recenser les enfants éligibles fréquentant les sites.

Compte tenu de l'objectif qui consistait à recenser l'ensemble des enfants sur les trois sites couverts par l'enquête, il n'y a pas eu d'échantillonnage à proprement parler.

Le nombre d'enfants présents sur les sites a donc été connu à la fin du recensement et est de 420.

Outils de collecte

L'approche qualitative a été utilisée pour collecter les informations les plus détaillées possible auprès des enfants (filles, garçons), des parents (hommes, femmes), des autorités administratives (police, gendarmerie, services chargés de la protection des enfants, de la santé, de l'éducation), des autorités communales, des ONG et associations œuvrant dans le domaine de l'exploitation sexuelle et/ou de la traite des enfants, des leaders communautaires, des personnes-ressources et les acteurs impliqués dans les domaines de l'exploitation sexuelle et de la traite des enfants.

Ces acteurs ont été choisis en fonction de leur capacité à fournir des informations pertinentes sur les phénomènes de l'exploitation sexuelle et de la traite des enfants. Au total, 120 personnes ont participé à l'enquête qualitative (cf. tableau 4 en annexe), en plus des 420 enfants estimés comme vivant sur les sites par le recensement.

Suite à la revue documentaire et aux ateliers de cadrage avec le commanditaire, les outils de collecte des données ont été proposés par l'équipe de consultants et ont été discutés et révisés lors d'une réunion avec le comité de pilotage le 6 septembre 2019 au Burkina Faso.

Ces outils comprennent: (i) l'administration d'un questionnaire aux enfants des sites ; (ii) les entretiens individuels approfondis avec les responsables des services techniques ; (iii) les focus groups avec les enfants et avec les parents, les autorités communales, les ONG et associations, les leaders d'opinion, et les personnes ressources; et (iv) les récits de vie d'enfants victimes.

(i) Le questionnaire

Sur l'ensemble des trois sites, un total de 420 enfants ont été enquêtés, dont 231 garçons et 189 filles à l'aide du questionnaire enfants. Le questionnaire enfants (cf. Annexe 1.1) a été administré par les enquêteurs via des Smartphones.

(ii) Les entretiens individuels

Au total, 30 entretiens individuels ont été réalisés pour l'ensemble des trois sites (soit 10 par site).

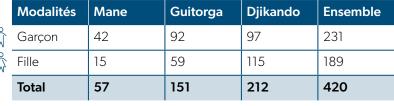
Ils ont été menés avec les acteurs suivants : autorités administratives (police, gendarmerie, services chargés de la protection, de la santé, de l'éducation, etc.), autorités communales, ONG et associations, leaders communautaires et personnes ressources dans les domaines de l'exploitation sexuelle et de la traite des enfants. Un guide d'entretien a été élaboré pour chacun des acteurs ciblés (le guide d'entretiens individuels est disponible en Annexe 1.2).

(iii) Les focus groups

Au total, 12 focus groups ont été encadrés, soit un focus group par site et par cible (hommes, femmes, filles et garçons).

Ils ont été organisés avec les enfants (garçons et filles séparés) et les parents (femmes et hommes séparés). Un guide d'entretien a été élaboré pour chacun de ces groupes cibles. Chaque focus group comprenait entre 6 et 12 personnes. Les échanges ont été conduits dans la langue de chaque site et dans des conditions favorisant l'expression des personnes enquêtées. Par ailleurs, les techniques d'animation et d'écoute des enfants ont été utilisées pour mettre en confiance ces derniers et les faire participer de façon volontaire et active. Aussi, les

TABLEAU 1. EFFECTIF DES ENFANTS ENQUÊTÉS PAR SITE





enquêteurs ont été formés pour pouvoir détecter les cas d'enfants victimes lors des entretiens et/ou focus groups et organiser le référencement vers une structure appropriée en cas de besoin (le guide des focus groups est disponible en **Annexe 1.3**).

(iv) Les récits de vie

Ces derniers ont été développés avec les enfants (filles et garçons) victimes d'exploitation sexuelle et/ou de la traite, identifiés suite à l'administration des questionnaires.

4 enfants ont été écoutés plus spécifiquement afin de rassembler leurs récits de vie. À cet effet, un guide d'aide au recueil de récit de vie a été élaboré au préalable.

Organisation de la collecte

Une équipe composée de trois consultants et six enquêteurs (soit deux par site) a assuré la collecte des données quantitatives et qualitatives sur les sites du 29 septembre au 6 octobre 2019. Trois jours ont été consacrés au recensement des enfants fréquentant les sites d'orpaillage, tandis que les sept jours suivants ont servi à l'enquête qualitative. Néanmoins, le recensement s'est poursuivi pendant la phase qualitative afin de maximiser les chances d'atteindre les enfants absents lors du premier passage.

Les enquêteurs ont été recrutés sur la base des critères suivants :

- Être titulaire d'au moins une licence en sciences sociales;
- Disposer d'expérience avérée dans la collecte de données qualitatives et quantitatives;
- Avoir 18 ans au moins et 45 ans au plus ;
- Avoir une expérience en matière d'enquêtes auprès des enfants ;
- Être disponible sur la période de collecte des données.

Sur la base de ces critères, six enquêteurs ont été recrutés, soit deux femmes et quatre hommes.

Avant leur déploiement sur le terrain, les enquêteurs ont été formés sur les différents outils (guides d'entretien et questionnaire) prévus pour la collecte des données. La formation des enquêteurs a duré cinq jours dont trois jours de phase théorique et deux jours de pratique. Pour la phase pratique, un pré-test d'administration du questionnaire en situation réelle a été réalisé par les enquêteurs. Il a été suivi d'une séance de débriefing organisée à la fin de la formation qui a permis d'identifier les difficultés et d'intégrer les solutions idoines pour améliorer la collecte de données.

2.4. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

L'ensemble des informations recueillies à travers l'exploitation des documents, les entretiens, les focus groups et les questionnaires constitue le corpus de données pour la rédaction du rapport de l'étude. Ces données ont fait l'objet d'une analyse qui a tenu compte des questions clés de l'étude. Les données qualitatives collectées ont été transcrites et transférées sur le logiciel Word pour analyse. Quant aux données quantitatives, elles ont été extraites de la plateforme KoBoToolBox et transférées sur le logiciel statistique SPSS. La collecte mobile sur KoBoCollect a permis d'intégrer les contrôles de cohérence systématiques compte tenu des programmes qui y sont intégrés et a limité ainsi les erreurs de saisie dans la collecte des données. Aussi, les coordonnées GPS des sites visités ont été collectées, permettant de visualiser sur une carte les points où se sont déroulés les entretiens. Au demeurant, la base totale a été apurée avant la production des tableaux.

La technique de l'analyse de contenu a été utilisée pour les données qualitatives (données des entretiens et des focus groups). L'analyse des données des questionnaires a pris en compte un certain nombre de variables, telles que le sexe et l'âge.

En résumé, la tâche d'analyse a consisté à organiser l'information par catégorie et à l'interpréter pour qu'elle soit compréhensible et permette de répondre aux questions de recherche, telles que formulées en fonction des objectifs de l'étude. L'analyse a été basée sur la triangulation des données (croisement des données de la revue documentaire, des entretiens, des focus groups et des questionnaires).

Les résultats obtenus ont été interprétés pour répondre aux questions de l'étude.

La démarche méthodologique adoptée a permis d'identifier les cibles pertinentes et de collecter et traiter les données nécessaires pour produire les résultats attendus. Ces résultats décrivent le profil des cibles enquêtées, présentent une photographie de la situation de l'exploitation des enfants dans ces différents aspects, et analysent les implications obtenues afin de recommander des actions pour renforcer le système de protection des enfants sur les sites

2.5. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Les entretiens ont été conduits sur la base des consentements éclairés des personnes interviewées et de leurs parents/tuteurs pour les enfants de 12 à 17 ans. Un protocole de consentement a été élaboré à cet effet. Les normes de confidentialité ont été respectées et strictement appliquées sur la préservation des opinions et des idées des répondants. Le protocole prévoyait également de donner aux enfants (et autres acteurs) interrogés les contacts de personnes ressources en cas de besoin et le référencement de cas si une situation de danger était repérée.

Le consultant a restitué au commanditaire tous les documents reçus au titre de la revue documentaire et aucun membre de l'équipe n'a conservé de support susceptible de remettre en cause la confidentialité des opinions et des avis des interlocuteurs de la mission. La transparence a été appliquée dans le processus de traitement des données. Ainsi, les données brutes, les données traitées ainsi que les programmes de nettoyage des données sont disponibles et ont été remis au commanditaire.

2.6. LIMITES DE L'ÉTUDE

Trois limites majeures sont à retenir pour cette étude :

- Seulement trois sites ont été enquêtés sur plus de 800 sites d'orpaillage recensés à travers le pays. De ce fait, les résultats de l'étude ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble du pays. Ils constituent cependant une illustration de la situation de la traite et de l'exploitation sexuelle des enfants dans ces trois zones spécifiques.
- L'étude a abordé une thématique sensible au Burkina Faso. Des tabous entourent le sujet de l'exploitation sexuelle des enfants dans le pays comme ailleurs. En outre, l'exploitation sexuelle des enfants est punie par la loi et représente donc une pratique illégale. Il est ainsi fort probable que certains témoignages ne soient pas exacts et il existe un risque que l'ampleur du phénomène soit sous-estimée.
- Enfin, au cours de la période de réalisation de l'étude, certains sites étaient fermés ou fonctionnaient au ralenti, et les enfants étaient engagés dans des travaux champêtres. Par conséquent, il est possible qu'il y avait moins d'enfants qu'habituellement sur les sites.

3. CONCEPTS CLÉS

ENFANTS

Selon la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), un enfant est tout être humain âgé de moins de dix-huit ans. Cette définition a été retenue au sein de la présente étude.

ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS

Selon les Principes directeurs inter agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, « Les enfants non accompagnés (parfois appelés "mineurs non accompagnés") sont des enfants qui se trouvent séparés de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille, et qui ne sont pris en charge par aucun adulte à qui la loi ou la coutume attribue la responsabilité de s'occuper d'eux ».

PARENTS

Dans la présente étude, le terme « parent » désigne toute personne, âgée de plus de 18 ans et ayant la responsabilité d'un enfant vivant sur le site, qu'il soit un des parents biologiques ou un autre membre de la famille ayant une reconnaissance légale pour la garde de l'enfant.

TUTEURS

Dans la présente étude, le tuteur désigne toute personne âgée de plus de 18 ans ayant la responsabilité d'un enfant sur le site, sans lien de parenté au sens biologique et ayant une reconnaissance légale.

EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

Selon ECPAT et dans le cadre de cette étude, l'exploitation sexuelle des enfants s'entend comme toute utilisation d'un être humain âgé de moins de 18 ans pour des activités sexuelles, en échange d'avantages ou de promesse d'avantages, tels que de la nourriture, un abri, de l'argent, ou encore une protection, à destination de l'enfant ou d'une tierce personne.

L'exploitation sexuelle recouvre plusieurs phénomènes, explicités ci-après d'après le Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels⁷.

Exploitation sexuelle des enfants à des fins de prostitution

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins de prostitution désigne le fait, pour un enfant, d'être contraint à se livrer à des activités sexuelles en échange de quelque chose ayant de la valeur (argent, objet, nourriture, faveur, hébergement, etc.). Ce n'est pas nécessairement l'enfant qui reçoit cette contrepartie, il s'agit même le plus souvent d'un tiers. En outre, il n'est pas nécessaire que l'objet de l'échange soit effectivement donné, une simple promesse suffit, même si elle n'est jamais réalisée.

ECPAT parle d'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme afin de faire référence à l'exploitation sexuelle d'enfants par des touristes, voyageurs et visiteurs, tant étrangers que nationaux.

L'exploitation sexuelle des enfants en ligne est un délit commis par des personnes qui utilisent les technologies de l'information et des communications (TIC) pour exploiter des enfants.

Elle inclut par exemple, le *sexting* (messages sexuellement explicites), mais aussi les matériels d'abus et d'exploitation sexuels d'enfants, le *grooming* (sollicitation d'enfants à des fins sexuelles en ligne) ou encore le *live streaming* (retransmission en direct d'abus sexuels en ligne).

7. http://luxembourg-guidelines.org/themen-code-pdf-viewer-sc/?-file=http://luxembourgguidelines.org/wp-content/uploads/2017/06/Terminology-guide-lines-396922-FR.pdf&set-tings=011100011&lang=fr-FR#-page=&zoom=auto&pa-

gemode=

VIOLENCES SEXUELLES

Selon le Guide sur les violences sexuelles d'ECPAT⁸ « Les violences sexuelles, ou abus sexuels, caractérisent tous les actes sexuels imposés par la force, la contrainte, la menace ou la surprise. En dehors de la force physique, l'agresseur peut recourir à l'intimidation psychologique, au chantage ou à d'autres menaces.

Parmi les violences sexuelles, on distingue l'exploitation sexuelle des enfants à partir du moment où il y a une contrepartie ».

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (dit **Protocole de Palerme**) définit la traite des êtres humains comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes » (Article 3.a).

En droit international, la traite est donc constituée par le cumul de 3 éléments :

- une action (recruter, héberger, transporter...);
- un moyen (menace, contrainte, abus d'autorité...) [Non applicable si la victime est un enfant];
- une fin d'exploitation de la victime (ici un enfant).

Lorsque la victime de traite est mineure, les moyens deviennent indifférents et la question de savoir s'il y a eu traite dépend uniquement de l'action et des fins d'exploitation (Protocole de Palerme, article 3.c.).

MARIAGE D'ENFANTS

On entend par mariage d'enfants, tout mariage dans lequel au moins l'un des conjoints est un enfant. Il s'agit de l'acte de marier un enfant, en général une fille, avec ou sans son consentement.

Le mariage d'enfants est souvent reconnu comme une forme d'exploitation sexuelle des enfants, dans la mesure où il sous-entend régulièrement des services sexuels d'enfants en échange de contreparties financières.

Si le mariage d'enfants est interdit au Burkina Faso dans les discours et dans les programmes de protection, le code des personnes et de la famille ainsi que les normes religieuses et coutu-mières le permettent implicitement.





1. CARACTÉRISTIQUES DES SITES

La présentation et l'analyse des résultats de l'étude sont organisées autour des trois points suivants :

- les caractéristiques des sites enquêtés ;
- les formes de violences subies par les enfants ;
- les mécanismes de protection des enfants sur les sites.

1.1. PRÉSENTATION DES SITES

Comme prévu, l'étude a concerné les trois sites d'orpaillage suivants ciblés au Burkina Faso:

- Site de Mané dans la région du Centre-Nord, province du Sanmatenga, commune de Manné ;
- Site de Guitorga dans la région de l'Est, province du Gourma, commune de Pélà;
- Site de Djikando, région du Sud-Ouest, province du Poni, commune de Gaoua.

Ces sites d'orpaillage se reconnaissent par la présence d'abris précaires et une quantité importante de populations, enfants et adultes. Ces sites sont souvent construits de façon ordonnée c'est-à-dire en rang ou pêle-mêle sur un grand ou petit espace selon la fréquentation du site. Ce sont des maisons (ou hangars) faites de paille tissée appelées *Seko*. La paille est généralement renforcée par du plastique noir ou bleu pour mieux se protéger contre les intempéries. Les *Seko* représentent le lieu où l'on peut se mettre à l'abri sur le site d'orpaillage.

Les sites d'orpaillage sont constitués de deux parties essentielles : les galeries ou « trous » d'où l'on extrait le minerai, et le marché « yaar » où se trouvent les moulins et les commerces. Un passage au milieu du site est créé pour faciliter les échanges et les déplacements.

Les sites d'orpaillage sont le plus souvent installés aux flancs des collines, les rendant facilement visibles à distance. Ils sont par contre difficilement accessibles. Les voies menant aux sites sont habituellement recouvertes de granite, ce qui complique la circulation. Le site d'or de Mané, par exemple, s'étend sur une longueur d'environ un kilomètre et une largeur de 500 mètres environ. La nuit, l'éclairage est constitué de plaques solaires.

Les orpailleurs possèdent, pour la plupart, de grosses motos de marque Sanili, Sukida ou Sonika. Les usagers de ces motos roulent toujours à vive allure quand ils se déplacent, même pour les petites distances. Les jeunes garçons sont presque tous vêtus de pantalons Jeans et de tee-shirts aux couleurs de la terre du site.

Les filles du site sont modestement habillées, très souvent voilées pour des raisons religieuses ou climatiques (soleil). Elles tiennent de petits seaux contenant des bidons de zom-koom (boisson locale faite à base de farine de petit mil) et font le tour des galeries ou « trous » par groupe de deux ou trois pour proposer le zom-koom aux orpailleurs. Elles semblent en bons termes avec ces derniers et conversent avec eux.

Les matins, vers 9 heures, des groupes de filles arrivent du village avec une pioche et un balai et en portant sur leur tête de petits récipients en plastique : ce sont des orpailleuses. Elles viennent pour creuser la terre et balayer les passages de l'eau après la pluie qu'elles vont vanner à la recherche du métal jaune.

L'étude souligne que les sites d'orpaillage sont de trois catégories :

- les sites que nous qualifions de « communautaires », qui sont fréquentés et exploités essentiellement par les populations autochtones et qui offrent un meilleur cadre de protection des enfants contre la traite et l'exploitation sexuelle;
- les sites que nous qualifions de « semi-communautaires », où l'on trouve les populations autochtones et celles venues d'autres localités du Burkina Faso, et au sein desquels les enfants sont plus exposés aux risques et sont susceptibles d'être victimes de violation de leurs droits, y compris de la traite et d'exploitation sexuelle;
- les sites que nous qualifions de « non-communautaires ou internationaux » : peuplés par les trois types de populations avec une part importante de populations issues des pays voisins (Niger, Mali, Togo, Côte d'Ivoire, etc.), ils présentent davantage de risques en termes de protection, et la plupart des enfants qui y vivent sont exposés ou victimes de la traite, d'exploitation, d'abus et de violences.

En moyenne, 600 personnes vivent sur un site (de taille moyenne), dont environ 350 jeunes filles et garçons. À côté de chaque site d'orpaillage se trouvent des installations de petit commerce : maquis (débits de boissons), restaurants de fortune, vidéos clubs, points de vente d'eau, huttes/chambres de passe... Ces espaces sont très fréquentés par les enfants, filles et garçons.

Selon la classification des sites ci-dessus, les trois sites analysés dans le cadre de l'étude appartiennent chacun à l'une des trois catégories :

- Le site de Mané est communautaire.
- Le site de Guitorga est semi-communautaire.
- Le site de Djikando est non-communautaire/international.

D'après les témoignages issus de l'étude, les dispositifs de protection des enfants contre la traite, les abus et l'exploitation sexuels varient d'une catégorie de site à l'autre. Les risques d'abus et d'exploitation sexuels sont plus élevés dans les sites d'orpaillages peuplés en majorité par des communautés venues d'autres localités du pays et des pays voisins. Ceci s'explique notamment par le fait que les enfants issus d'autres localités du Burkina Faso ou d'autres pays vivent sur les sites avec peu d'attache familiale et se retrouvent donc moins protégés par ce premier cercle familial. Plus isolés et dans le besoin affectif, financier, ou matériel, ils sont davantage exposés aux risques d'exploitation.

1.2. CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS SUR LES SITES ÉTUDIÉS

Au total, 420 enfants ont été enquêtés sur les trois sites. Les caractéristiques de cette population sont présentées ci-dessous.

Répartition par âge et par sexe

Le **tableau 2** ci-dessous présente la répartition des enfants enquêtés par âge et par sexe dans les trois sites ciblés par l'étude.

Parmi les 420 enfants recensés sur les trois sites, plus de la moitié (55 %) sont des garçons. Cependant, on observe des disparités relativement importantes entre les sites. Ainsi, contrairement aux deux autres, les filles sont nettement plus nombreuses (54,2 %) que les garçons sur le site de Djikando dans la région du Sud-Ouest. La proportion des filles est de 39 % sur le site de Guitorga (région de l'Est) et de seulement 26,3 % sur celui de Mané (région du Centre-Nord).

Sur l'ensemble des trois sites, la tranche d'âge 15-17 ans est la plus importante (66 % des enfants). Les plus jeunes enfants (12-14 ans) sont plus représentés sur les sites de Guitorga (38,4 %) et de Djikando (33,5 %).

TABLEAU 2. RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR ÂGE DES ENFANTS DES TROIS SITES

Modalités	M	lane	Gui	itorga	Djikando		Tous les sites	
Modalites	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Sexe								
Garçon	73,7	42	60,9	92	45,8	97	55,0	231
Fille	26,3	15	39,1	59	54,2	115	45,0	189
Total	100	57	100	151	100	212	100	420
Groupes d'âge	•							
12-14 ans	24,6	14	38,4	58	33,5	71	34,0	143
15-17 ans	75,4	43	61,6	93	66,5	141	66,0	277
Total	100	57	100	151	100	212	100	420

Répartition selon la provenance

Le **tableau 3** présente la répartition des enfants enquêtés selon leur pays de provenance. Des détails sur l'origine des enfants des trois sites couverts par l'étude sont fournis dans le **tableau 4 en annexe**.

La plupart des enfants présents sur les sites enquêtés sont originaires du Burkina Faso ; seulement 5,9 % (21 enfants) sont issus de pays étrangers. Tous les enfants enquêtés sur le site de Mané sont originaires du Burkina Faso.

Par ailleurs, la moitié des enfants présents sur les sites proviennent de la commune abritant le site d'orpaillage. Parmi eux, 18,6 % sont issus du village où est situé le site et 27,3 % d'un autre village de la commune du site (voir tableau 4 en annexe).

L'analyse en fonction du genre montre que 12,2 % des filles sont originaires d'un pays étranger, contre 1,4 % des garçons seulement. Par ailleurs, la proportion des filles ne provenant pas de la province abritant le site est plus élevée que celle des garçons. Ainsi, 34,7 % des filles burkinabè viennent d'une autre province ou région que celle du site. La proportion des garçons de cette catégorie est de seulement 24 %.

Les filles qui viennent de pays étrangers ou de provinces et régions autres que ceux abritant les sites sont plus exposées aux risques de traite et d'exploitation sexuelle. Les données relatives à l'origine des enfants victimes nous donnent plus de précisions sur cette question.

Enfants accompagnés ou non accompagnés par les parents

Dans le contexte de l'orpaillage traditionnel, de nombreux enfants en situation de mobilité se retrouvent sur les sites d'orpaillage sans aucun de leur parent ou tuteur en charge de leur protection. Leur statut d'enfants sans attache familiale les expose davantage aux risques d'exploitation par le travail ainsi qu'aux différentes formes d'exploitation et d'abus sexuels. Le **tableau 5** présente la situation des enfants enquêtés par rapport à ce facteur de risque.

L'analyse des données du **tableau 5** révèle que plus de la moitié (52,4 %) des enfants enquêtés ne vivent pas avec leurs parents sur les sites d'orpaillage. Parmi eux, 43,7 % affirment vivre seuls sur le site ou hors du site, 6,2 % vivent avec leur patron et 2,5 % habitent avec des ami(e)s.

L'analyse en fonction du genre permet de constater que 45,7 % des garçons vivent seuls sur les sites ou hors des sites, contre 40,9 % des filles.

Ces données montrent que de nombreux enfants se retrouvent seuls sur les sites d'orpaillage, livrés à euxmêmes, sans lien familial au niveau local. Ils sont par conséquent fortement exposés aux risques d'exploitation sexuelle et de traite.

TABLEAU 3. RÉPARTITION DES ENFANTS DES SITES SELON LEUR PAYS D'ORIGINE

		Djikando	Guitorga	Mane	Tous les sites
		%	%	%	%
%	Burkina Faso	83	96,9	100	87,7
₩	Pays étranger	17	3,1	0	12,2
2	Burkina Faso	96,5	100	100	98,6
M	Pays étranger	3,4	0	0	1,4
22	Burkina Faso	89,3	99	100	94,1
MW	Pays étranger	10,7	0,9	0	5,9

TABLEAU 5. RÉPARTITION DES ENFANTS DES SITES SELON QU'ILS VIVENT OU NON AVEC DES PARENTS

Modalités	Î		Z V	Ž	ÎŴ		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Vit avec sa famille sur le site	40	19,2	24	16,3	64	18,0	
Vit seul sur le site	84	40,4	58	39,5	142	40,0	
Vit avec une famille hors du site	57	27,4	48	32,7	105	29,6	
Vit seul hors du site	11	5,3	2	1,4	13	3,7	
Vit avec un patron	8	3,8	14	9,5	22	6,2	
Vit avec des ami(e)s	8	3,8	1	0,7	9	2,5	

Statut scolaire, classe actuellement fréquentée et niveau d'instruction

Selon les résultats d'études antérieures et les témoignages, l'existence des sites d'orpaillage est un facteur de non-scolarisation et de déscolarisation⁹. Dans le cadre de la présente étude, quel est le statut scolaire des enfants enquêtés sur les 3 sites couverts par l'enquête ? Les données du tableau 6 permettent de répondre à cette question.

Plus de la moitié (53,8 %) des enfants enquêtés n'ont jamais fréquenté l'école formelle et un tiers (33,5 %) ont abandonné l'école, soit une proportion de 83,7 % d'enfants hors du système scolaire.

Parmi la faible proportion (12,3 %) d'enfants fréquentant encore l'école, moins de la moitié (46,7 %) sont au CM1 ou au CM2. Ceux qui ont abandonné ont un niveau primaire (76,5 %) ou post primaire (23,5 %).

L'analyse en fonction du genre montre que le taux de scolarisation des filles (14,3 %) est légèrement plus élevé que celui des garçons (11,5 %).

Les parents des enfants présents sur les sites d'orpaillage justifient la non-scolarisation de leur progéniture par deux principales raisons : la pauvreté et les besoins de main-d'œuvre familiale. Bien que l'école soit gratuite, les parents doivent assurer l'achat des fournitures scolaires et le paiement de différentes cotisations. Les frais occasionnés par l'achat des fournitures sont jugés exorbitants au regard du niveau des revenus des parents. L'insuffisance de moyens est d'autant plus importante que les parents doivent souvent scolariser plusieurs enfants et sont régulièrement confrontés à l'absence de structures publiques à proximité. Face aux contraintes financières, de nombreux parents choisissent de ne scolariser que certains enfants.

Selon les parents, la non-scolarisation des enfants est également due aux besoins de main-d'œuvre familiale. En effet, au-delà des frais de scolarité et de matériel pour les enfants, le coût de la scolarisation représente surtout, pour de nombreuses familles, le manque à gagner d'un enfant retiré du monde du travail. Le travail des enfants en milieu rural est une réalité quotidienne. La raison relative aux besoins de main-d'œuvre familiale concerne l'utilisation des enfants d'âge scolaire pour les travaux agricoles, l'élevage ou pour les tâches domestiques :

« J'ai laissé certains de mes enfants sans les inscrire à l'école afin qu'ils m'aident dans l'agriculture et l'élevage »

Entretien individuel parent, homme de 53 ans « Guitorga ».

Selon l'étude réalisée par le Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA) dans les régions du Centre-Nord, du Sahel et du Sud-Ouest¹⁰, le travail des enfants sur les sites d'orpaillage constitue l'une des principales causes de déscolarisation.

9. YARO Yacouba, Kaboré Idrissa, Kobanka Hamadou (2011). Étude sur le sur les sites d'orpailartisanales dans cinq régions du Burkina Faso ; Ministère de l'Action Sociale et de Burkina Faso. Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (2015). Orpaillage et les régions du centresud-ouest. Ouagadougou, Burkina Faso.

10. Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (2015); Orpaillage et déscolarisation dans les régions du centrenord, du sahel et du sud-ouest, Ouagadougou, Burkina Faso.

TABLEAU 6. RÉPARTITION DES ENFANTS DES SITES SELON LE STATUT SCOLAIRE ACTUEL, LA CLASSE ACTUELLEMENT FRÉQUENTÉE ET LE NIVEAU ATTEINT PAR CEUX AYANT ABANDONNÉ L'ÉCOLE

Modalités			Z V	Ž					
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%			
Statut scolaire actuel									
Fréquente toujours l'école classique	24	11,5	21	14,3	45	12,7			
A abandonné l'école	74	35,6	45	30,6	119	33,5			
N'a jamais fréquenté	110	52,9	81	55,1	191	53,8			
Classe actuellement fréque	entée								
CP1-CP2	3	12,5	1	4,8	4	8,9			
CM1-CM2	13	54,2	8	38,1	21	46,7			
CE1-CE2	1	4,2	3	14,3	4	8,9			
6°-5°	6	25,0	6	28,6	12	26,7			
4e-3e	1	4,2	3	14,3	4	8,9			
Niveau atteint par les enfants ayant abandonné l'école									
Primaire (CP1–CM2)	57	77,0	34	75,6	91	76,5			
Post primaire (6 ^e –3 ^e)	17	23,0	11	24,4	28	23,5			

2. FORMES DE VIOLENCES SUBIES PAR LES ENFANTS

Dû au fonctionnement des sites d'orpaillage, les enfants subissent plusieurs formes de violences, notamment l'exploitation sexuelle, la traite et l'exploitation par le travail.

2.1. EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

L'ampleur de l'exploitation sexuelle sur les sites a été appréhendée de deux façons afin de réduire le risque de sous-estimation du phénomène. La première façon a consisté à poser directement la question aux enfants pour savoir s'ils avaient été soumis à une forme d'exploitation sexuelle, tandis que la seconde façon a été de leur demander s'ils connaissaient d'autres enfants l'ayant subie.

Exploitation sexuelle des enfants dans la prostitution

Les proportions d'enfants ayant déclaré avoir été soumis à l'exploitation sexuelle dans la prostitution sont présentées dans le **tableau 7** ci-après.

Selon l'approche directe, 15,8 % des enfants enquêtés ont déclaré avoir déjà subi des rapports sexuels avec un homme ou une femme sur les sites d'orpaillage, en échange de contrepartie (monétaire, don ou promesse seulement). Les filles sont plus nombreuses à avoir été victimes d'exploitation sexuelle. En effet, 28 % d'entre elles ont déclaré avoir subi des rapports sexuels sur les sites contre seulement 7,3 % des garçons. Les résultats indiquent également que les rapports homosexuels sont une réalité sur les sites, dans la mesure où 2 garçons affirment avoir eu des rapports sexuels avec des hommes.

Il est important de noter que les filles et les garçons présents sur les sites d'orpaillage sont à risque d'exploitation sexuelle compte tenu du caractère spécifique de l'environnement qui ne constitue à priori pas un milieu protecteur pour les enfants. Si la plupart des filles ayant eu des rapports sexuels sur les sites sont considérées en situation d'exploitation sexuelle étant donné qu'elles ont reçu quelque chose en échange (argent, promesse, services ou biens matériels), certains garçons sont, par contre, considérés comme auteurs d'exploitation sexuelle, car ils ont échangé une contrepartie pour ces actes sexuels. En tant que mineurs, ces auteurs d'abus nécessitent une prise en charge adaptée et doivent être orientés vers des services de protection de l'enfance. D'autres garçons, en revanche, ont eu des rapports sous la contrainte.

TABLEAU 7. RÉPARTITION DES ENFANTS SELON QU'ILS ONT ÉTÉ VICTIMES OU NON D'EXPLOITATION SEXUELLE À DES FINS DE PROSTITUTION

Modalités	$\widehat{\mathbb{W}}$		ŵ		Î	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
A déjà subi des rapports sexuels avec un homme sur les sites	2	1,0	41	27,9	43	12,1
A déjà subi des rapports sexuels avec une femme sur les sites	13	6,3	0	0,0	13	3,7
N'a jamais eu de rapports sexuels	193	92,8	106	72,1	299	84,2
Total	208	100,0	147	100,0	355	100,0

Si trois quarts des enfants (75 %) parlent de rapports « consentis », les contreparties (parfois vitales), l'âge des enfants et les contraintes morales (19,6 % des enfants affirmant avoir eu des rapports sexuels ont déclaré avoir été sous la contrainte morale, **cf. tableau 8 en annexe**) qui s'imposent aux enfants contredisent cette notion de « consentement » : on parle bien ici d'exploitation. L'âge ou la vulnérabilité des enfants sont ici directement ciblés et utilisés par les abuseurs, qui profitent de la situation inéquitable pour les amadouer.

Des cas d'exploitation sexuelle ont été signalés par des enfants. L'histoire de cette mineure sur le site de Djikando dans le Sud-Ouest en est un exemple :

« Ma mère est décédée à Dano et comme je n'avais pas les moyens, je suis venue chercher du travail sur le site dans un maquis très fréquenté par des hommes. Mais l'argent que je gagne ne suffit pas pour satisfaire mes besoins. Et puis, un jour, j'étais assise devant le maquis et un homme est passé me proposer 50 000f pour coucher avec moi. Je lui ai dit de passer à 22 heures le temps de me préparer, mais il m'a montré de l'argent alors je n'ai pas pu résister. C'est comme cela qu'il m'a remorqué et emmené en brousse. Et comme il était plus fort que moi, il a abusé de moi malgré tout. Je lui ai dit de se préserver, il a refusé. Pire, après avoir fini, il a emporté tous mes vêtements, me laissant nue. J'étais obligée de rester jusqu'au petit matin jusqu'à ce qu'une femme m'aide avec un pagne pour que je puisse retourner sur le site ».

> Récit de vie n° 1 : Mineure de 15 ans d'une commune autre que celle du site

Étant donné la sensibilité de la question, les résultats de l'approche directe (tableau 7) sont susceptibles de sous-estimer l'ampleur du phénomène de l'exploitation sexuelle sur les sites. Malgré la mise en confiance, les victimes peuvent avoir du mal à parler de leur situation. En effet, le fait de réaliser des entretiens face à face peut dissuader certains enfants à avouer qu'ils ont réellement subi des rapports sexuels. Ce biais est confirmé lorsqu'on examine les résultats concernant la connaissance d'actes sexuels subis par d'autres enfants. Ainsi, le tableau 9 en annexe indique que près de 39 % des enfants recensés connaissent des filles ayant eu des rapports sexuels avec des hommes en échange d'argent ou autre.

Concernant les rapports sexuels avec des personnes de même sexe, les déclarations des enfants confirment son existence sur les sites. En effet, les données du **tableau 9** indiquent que 2 garçons et 7 filles ont eu des rapports sexuels avec des hommes et des femmes respectivement sur les sites.

Pays d'origine des enfants victimes d'exploitation sexuelle dans la prostitution

D'où viennent les enfants victimes d'exploitation sexuelle ? Les informations résumées dans le **tableau 10** permettent de répondre à cette question.

Selon les données du **tableau 10**, la plupart des enfants victimes d'exploitation sexuelle dans la prostitution sont burkinabè et viennent d'une autre province ou région que celle abritant le site ou sont étrangers (25 %). 34 % des filles victimes d'exploitation sexuelle sont burkinabè originaires d'une autre région que celle du site et 31,7 % viennent d'un pays étranger. La quasi-totalité des garçons victimes d'exploitation sont burkinabè, seuls 6,7 % d'entre eux sont issus d'un pays étranger. Les enfants qui ne viennent pas du site sont donc plus susceptibles d'être victimes d'exploitation sexuelle.

TABLEAU 10. RÉPARTITION DES ENFANTS VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE SUR LES SITES SELON LE PAYS/LA LOCALITÉ D'ORIGINE

Pays/localité d'origine	$\mathring{\mathbb{Q}}$		ŵ		Ŵ	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Village abritant le site	3	20,0	0	0,0	3	5,4
Autre village de la commune du site	4	26,7	2	4,9	6	10,7
Autre commune de la province du site	1	6,7	6	14,6	7	12,5
Autre province de la région du site	3	20,0	6	14,6	9	16,1
Autre région du pays	3	20,0	14	34,1	17	30,4
Pays étranger	1	6,7	13	31,7	14	25,0
Total	15	100,0	41	100,0	56	100,0

► Exploitation sexuelle des enfants en ligne

L'exploitation sexuelle des enfants en ligne constitue une autre forme d'exploitation incluant la pornographie. Le tableau 11 présente les résultats relatifs à cette forme d'exploitation sexuelle des enfants.

Selon les déclarations des enfants, l'implication d'enfants dans la production de matériel pornographique est peu répandue sur les sites d'orpaillage. En effet, seulement 3,4 % des enfants enquêtés déclarent connaître des garçons ou des filles impliqués dans l'exploitation sexuelle en ligne. Sur les sites, la forme majoritaire de ces pratiques consiste à filmer des rapports ou actes sexuels impliquant des enfants, et à diffuser ces vidéos. Le fait de regarder ces vidéos constitue également une forme d'exploitation sexuelle.

« Même mon patron a filmé ses ébats sexuels avec ses copines. J'en ai vu plein sur son téléphone »

> Focus group adolescents Guitorga : Garçon de 16 ans

Si les enfants semblent peu au fait de ce type de pratiques autour des sites d'orpaillage enquêtés, le récit de vie de cette adolescente du site de Djikando confirme l'existence de ce phénomène.

« Je suis originaire de Gaoua. Lorsque j'avais cinq ans, mes parents ont divorcé, ma maman m'a confiée à ma grandmère et elle s'est remariée. À sept ans, j'ai été à l'école. Souvent pour avoir à manger, c'était très difficile et je sortais pour mendier de temps en temps. En classe de CP2, j'ai abandonné l'école pour conduire les charrettes. Je dormais à la gare. À chaque fois, les gens qui me reconnaissaient me ramenaient toujours chez ma grand-mère. Un jour, j'ai suivi un jeune qui livre de l'eau sur le site de Djikando et je faisais les va-etvient avec lui. Je me suis fait des amis de mon âge sur le site jusqu'à venir y rester. Sur le site, je mendie pour avoir à manger. Un jour un Monsieur m'a accosté dans la rue et m'a proposé de me déshabiller derrière les buissons. Je me suis déshabillé, il m'a dit de danser et il m'a filmée toute nue. Après, il m'a donné 500 F, j'ai acheté du riz, de la viande et de l'eau. J'ai mangé et ma journée était gagnée. Tous les jours, je tourne, et avec ce que gagne, je mange ».

> Récit de vie n° 2 : Fille de 12 ans

TABLEAU 11. CONNAISSANCE OU NON DE GARÇONS OU DE FILLES QUI S'ADONNENT À DES PRATIQUES PORNOGRAPHIQUES SUR LE SITE POUR GAGNER DE L'ARGENT OU AUTRE CHOSE

	Effectif	%
Oui, je connais des filles	4	1,1
Oui, je connais des garçons	7	2,0
Oui, je connais des filles et des garçons	1	0,3
Non	342	96,3
Refus de répondre	1	0,3
Total	355	100,0

Exploitation sexuelle dans le mariage d'enfants

Les mariages d'enfants constituent également une forme d'exploitation sexuelle des enfants. Le **tableau 12** présente la situation matrimoniale des enfants enquêtés.

Selon les déclarations des participants aux entretiens et aux *focus groups*, les mariages d'enfants seraient quasi inexistants sur les sites d'orpaillage :

« J'ai vu des filles dans les villages qui se marient avant 18 ans, mais sur le site, on n'a jamais donné une fille en mariage à quelqu'un parce qu'il a eu l'or. Je n'ai pas encore vu de fille qu'on a donnée en mariage sur le site »

•••••

Focus group parents Guitorga

Les données sur la situation matrimoniale des enfants sur les sites confirment ces déclarations. En effet, la quasi-to-talité des enfants enquêtés (97,7 %) sont célibataires ; seulement 8 (2,3 %) sont en union ou se sont séparés de leur partenaire. Ces unions ont eu lieu avant d'arriver sur le site. La proportion d'enfants mariés ou en union libre paraît très faible. Cela peut s'expliquer par le fait que les enfants qui sont sur les sites sont loin ou ne dépendent pas financièrement de leurs parents, ou encore que les sites de l'enquête ne se trouvent pas dans des régions à forte prévalence de mariage d'enfants.

Contrairement aux mariages d'enfants, les grossesses non désirées seraient très fréquentes sur les sites d'orpaillages selon les déclarations des personnes interrogées : « Les grossesses sont très fréquentes sur le site ; les grossesses non désirées courent toutes les rues. Vous-même, vous avez certainement observé cela depuis votre arrivée. »

.....

Focus group parents Djikando

2.2. PRATIQUES DE RITES EN LIEN AVEC L'EXPLOITATION SEXUELLE

Selon les données du **tableau 13**, les rituels sexuels sont également pratiqués sur les sites d'orpaillage, notamment par les garçons.

En effet, 6,8 % des enfants enquêtés déclarent connaître des garçons qui pratiquent des rituels sexuels, et 2 enfants (0,6 %) des filles qui s'y adonnent. Ces rituels consistent à coucher avec des filles vierges avant d'entrer dans les trous ; coucher avec des femmes enceintes ; avoir des rapports sexuels puis entrer dans les trous sans se laver ; et faire des sacrifices avec les serviettes hygiéniques utilisées par les filles. Les propos de cette mère de famille sont assez explicites :

« Oui, il existe des rituels pour avoir l'or... Certaines personnes ont des rapports sexuels sans se laver avant de descendre dans le trou et cela est réel. Pour moi, si cela peut permettre à nos maris d'avoir de l'argent, je trouve que cela n'est pas mauvais. D'autres ont des rapports sexuels avec des jeunes filles avant d'aller chercher l'or. »

Focus group parents Djikando

TABLEAU 12. RÉPARTITION DES ENFANTS DES SITES SELON LE STATUT MATRIMONIAL

Statut matrimonial	Ů		ŵ		ŶŶ	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire (jamais marié)	208	100,0	139	94,6	347	97,7
Marié	0	0,0	2	1,4	2	0,6
Union libre/concubinage	0	0,0	3	2,0	3	0,8
Divorcé/Séparé	0	0,0	3	2,0	3	0,8

TABLEAU 13. CONNAISSANCE OU NON DE GARÇONS OU DE FILLES QUI S'ADONNENT À DES RITUELS/PRATIQUES SEXUELS SUR LE SITE POUR GAGNER DE L'ARGENT OU AUTRE CHOSE

	Effectif	%
Oui, je connais des filles	2	0,6
Oui, je connais des garçons	24	6,8
Oui, je connais des filles et des garçons	3	0,8
Non	326	91,8
Total	355	100,0

Ces croyances autour de rites sexuels favorisant la trouvaille de l'or peuvent accentuer l'exploitation sexuelle des enfants. Il paraît donc important de déconstruire ces préjugés et croyances dans les programmes de prévention.

► Facteurs de risques exposant les enfants à l'exploitation sexuelle

Selon les personnes enquêtées, la pauvreté représente la principale cause de l'exploitation sexuelle des enfants. Les filles et les garçons victimes d'exploitation sexuelle seraient sans ressources dû à une rupture familiale ou des parents pauvres. Ils seraient alors attirés par l'appât du gain rapide et la satisfaction de besoins financiers et matériels. Les rapports sexuels avec des adultes deviennent un moyen de gagner rapidement une somme relativement importante pour des enfants en situation de très grand dénuement. Les propos de cette jeune fille illustrent bien cette situation de précarité qui favorise l'exploitation sexuelle :

« C'est souvent la pauvreté et la faim qui conduisent certaines filles à la prostitution sur le site. »

Focus group adolescentes Djikando

Quel est le revenu des enfants sur les sites d'orpaillage ?

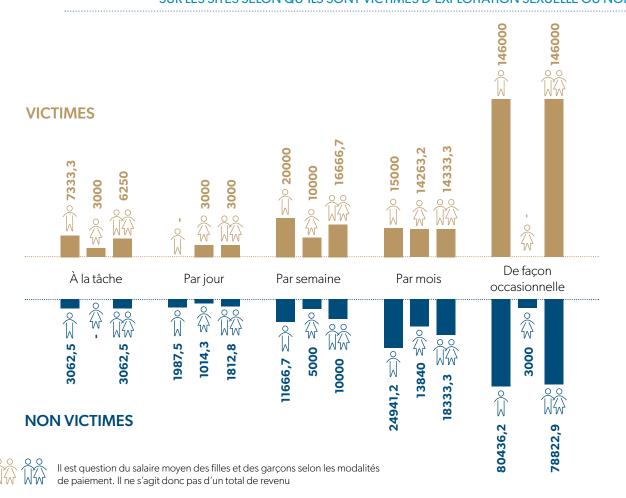
Existe-t-il une différence entre les revenus des enfants victimes d'exploitation sexuelle et ceux des non-victimes ? Les données du **graphique 1** permettent de répondre à ces questions.

L'analyse des données du **graphique 1** indique que les enfants victimes d'exploitation sexuelle ont un niveau de revenu plus élevé, en comparaison avec ceux qui gagnent des revenus par leur travail sur le site d'orpaillage.

Le revenu relativement élevé des enfants victimes d'exploitation sexuelle explique en partie ce phénomène et doit être intégré dans les stratégies de lutte et de prévention.

Il ressort des différents entretiens et discussions de groupe que tout adulte disposant de moyens financiers est susceptible d'exploiter sexuellement les enfants sur les sites. Dans cette logique, les parents et les enfants enquêtés affirment que les adultes qui entretiennent des relations sexuelles avec des enfants sur les sites d'orpaillage sont principalement les patrons des galeries ou d'activités commerciales. Ensuite, les personnes enquêtées mentionnent les orpailleurs et les employés disposant de moyens financiers, particulièrement ceux venant d'autres régions ou de pays étrangers. On peut souligner ici l'importance du pouvoir et de l'argent qui accentue certainement le sentiment de toute-puissance de ces adultes, voire d'impunité.

GRAPHIQUE 1. REVENU MOYEN EN FCFA PAR MODALITÉS DE PAIEMENT DES ENFANTS SALARIÉS SUR LES SITES SELON QU'ILS SONT VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE OU NON



2.3. MOBILITÉ ET TRAITE DES ENFANTS

La traite des enfants représente un défi pour le Burkina Faso. L'exploitation artisanale de l'or nécessite une maind'œuvre relativement importante, ce qui constitue un facteur favorisant la traite des personnes, notamment des enfants. La réalité de la traite des enfants sur les sites d'orpaillage revêt aujourd'hui un caractère particulier. En effet, du fait de la loi et des effets des différentes actions de sensibilisation engagées, les trafiquants pratiquent de moins en moins de recrutement dans les localités d'origine des enfants et ne les convoient plus, au risque d'être arrêtés. Le processus de recrutement s'opère également par téléphone par l'intermédiaire d'un proche de l'enfant qui informe de possibilités d'emploi et donne l'adresse de l'employeur ou de son intermédiaire. Les trafiquants préfèrent souvent attendre les enfants qui viennent d'euxmêmes sur les sites et procéder au recrutement. L'analyse du phénomène de la traite des enfants sur les sites d'orpaillage est organisée autour des points suivants :

- les raisons du déplacement des enfants vers les sites ;
- le recrutement et les personnes qui conduisent les enfants vers les sites;
- l'analyse du lien entre traite et exploitation sexuelle des enfants sur les sites.

Raisons du déplacement des enfants vers les sites

Quelles sont les raisons du déplacement des enfants vers les sites d'orpaillage ? Les données du **tableau 14** permettent de répondre à cette question.

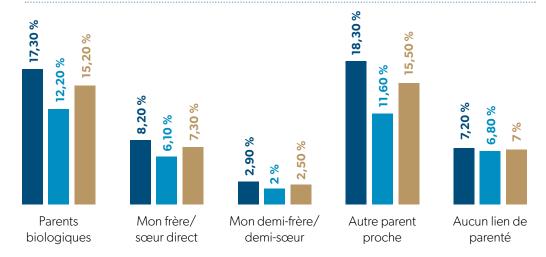
La recherche de travail pour améliorer les conditions de vie est de loin la principale raison du déplacement des enfants sur les sites d'orpaillage : elle est citée par plus d'un enfant sur quatre (75,8 %), soit 74 % des garçons et 78,2 % des filles. « Aider/accompagner les parents » arrive en deuxième position, évoqué par 16,3 % seulement des enfants enquêtés (17,8 % des garçons et 14,3 % des filles). Le score des autres modalités ne dépasse pas 4,2 %. Il convient de signaler la faible proportion (2,8 %) d'enfants arrivés sur les sites par le biais d'un recrutement. La faiblesse de cette modalité signifie que la plupart des enfants présents sur les sites d'orpaillage y sont arrivés par leur propre initiative.

TABLEAU 14. RÉPARTITION DES ENFANTS SELON LES RAISONS DE LEUR DÉPLACEMENT VERS LES SITES

Raisons principales de leur	$\hat{\mathbb{Q}}$		Ŷ		ÎÑ	
déplacement sur le site	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Trouver un travail	154	74,0	115	78,2	269	75,8
Aider/Accompagner mes parents	37	17,8	21	14,3	58	16,3
Recruté par une personne	8	3,8	2	1,4	10	2,8
Autre	3	1,4	0	0,0	3	0,8
Faire du commerce	6	2,9	9	6,1	15	4,2
Total	208	100,0	147	100,0	355	100,0

GRAPHIQUE 2. PERSONNES AVEC LESQUELLES LES ENFANTS SONT ARRIVÉS SUR LE SITE





Recrutement et personnes qui conduisent les enfants vers les sites

L'étude s'est intéressée aux modalités de recrutement des enfants vers les sites, en analysant l'intermédiaire par lequel ils sont arrivés sur les sites. L'objectif était double : d'une part, examiner si un lien pouvait être fait entre la présence des enfants sur les sites et la traite des personnes, et d'autre part, vérifier l'existence de réseaux formels ou informels de recrutement des enfants.

Les informations concernant les catégories de personnes par l'intermédiaire desquelles les enfants sont arrivés sur les sites d'orpaillage sont résumées dans le **graphique 2** ci-contre.

Les données du graphique 2 indiquent que 22,5 % des enfants sont arrivés avec un parent ou un frère ou sœur, 18 % des enfants sont arrivés avec un parent proche ou une connaissance, alors que 7 % des enfants sont arrivés sur les sites avec des personnes avec qui ils n'avaient aucun lien de parenté. Cette dernière catégorie conforte l'hypothèse que certains enfants peuvent faire l'objet de recrutement. Il est également important de noter que les liens de parenté (ou connaissances) ne garantissent pas nécessairement la protection des enfants. Toutefois, selon les personnes enquêtées, notamment les parents et les représentants des services de protection, ce sont surtout les filles de nationalité étrangère qui font l'objet de recrutement par des réseaux. Les propos des enquêtés concernant l'existence de ces réseaux sont assez explicites:

« La plupart des garçons viennent d'euxmêmes. Mais les filles généralement, hormis celles qui viennent de l'intérieur du Burkina Faso, sont recrutées au Togo, au Nigéria, au Ghana par l'intermédiaire de femmes qu'elles appellent "grandes sœurs ou tanti" et qui les placent dans les maquis et restaurants. La nuit, ces filles se prostituent pour arrondir les fins de mois. »

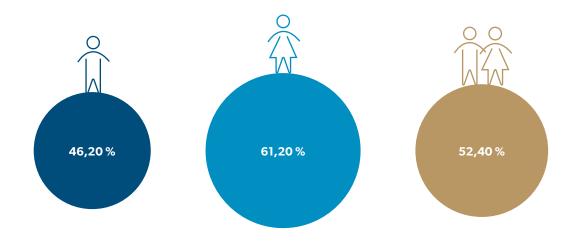
Responsable de site de Djikando

« Nous faisons des descentes sur le site, dans les débits de boissons, dans les restaurants et les trous. Nous constatons la présence d'enfants étrangers (togolais, nigérians). Certains sont venus à travers des réseaux qui ont donné de faux espoirs aux parents et aux enfants eux-mêmes pour les faire venir. »

Commissaire de police de Pièla/Guitorga

Le récit de vie d'une adolescente d'origine étrangère (voir récit de vie n° 3 plus bas) donne des informations sur le mode de fonctionnement de ces réseaux de recruteurs. Confrontée à des problèmes familiaux, cette jeune fille a été recrutée par sa patronne au Togo et est arrivée au Burkina Faso avec six autres filles. Au Burkina Faso, elles ont été confiées à une dame qui les a conduites quelques jours plus tard sur le site de Guitorga (région de l'Est) pour être employées dans un « maquis » où elles sont victimes d'exploitation sexuelle.

GRAPHIQUE 3. LES ENFANTS QUI SE SONT DÉPLACÉS DE LEUR PROPRE INITIATIVE SUR LE SITE



Mobilité des enfants

Selon les informations résumées dans le **graphique 3**, plus de la moitié des enfants (52,4 %) affirment être venus sur le site de leur propre initiative.

L'analyse en fonction du genre permet de constater des disparités relativement importantes. Ainsi près de deux filles sur trois (61,2 %) affirment être venues sur les sites de leur propre initiative contre 46,2 % pour les garçons. De nombreuses filles se retrouvent seules sur les sites, ce qui les expose aux violences, et notamment à l'exploitation sexuelle.

Liens entre déplacements, recrutements et exploitation sexuelle des enfants sur les sites

À la lecture des récits de vie de certains enfants enquêtés, on peut conclure à l'existence de la traite à des fins d'exploitation sexuelle des enfants. En exemple, le récit de cette adolescente, de nationalité togolaise rencontrée sur le site de Guitorga, commune de Piela, province de la Gnagna/région de l'Est. Trompée, elle se retrouve sur un site d'orpaillage où elle est forcée à se prostituer afin de faire fructifier le commerce de sa patronne.

Il est bien question ici d'un cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Je suis une fille d'origine togolaise et j'ai 14 ans. Au village, tout se passait bien jusqu'au moment où mon père a chassé ma mère de la cour. Elle est partie avec mes deux petits frères. Quant à moi, j'ai été confiée à la grande sœur de mon père. Avec cette tante, je suis restée quatre ans. Ma tante s'intéressait très peu à mon école. Chez la tante, les conditions de vie étaient difficiles. Je vendais des gâteaux jusqu'au jour où ma patronne m'a proposé de suivre son cousin dans un pays voisin pour un travail plus rémunéré. Quelques jours plus tard, en compagnie de six autres filles, nous sommes arrivées à Zabré. Presque une semaine après, deux filles et moi avons été confiées à une dame qui nous a envoyées ici. Mes parents ne sont pas au courant de mon départ. Avant de quitter le Togo, chacune des filles a reçu 20 000 F (je n'avais jamais eu une somme pareille de ma vie). Je peux dire d'un côté que c'est volontaire, car j'ai accepté moi-même de la suivre. Mais quelque part, je n'avais pas le choix. Les personnes impliquées dans mon arrivée ici, c'est ma patronne et le monsieur qui nous a conduits à Zabré et la dame à qui on a été confié depuis Zabré. On nous a dit qu'ils vont signer un contrat avec nous sur place. Je ne savais pas que j'allais venir ici sur un site d'orpaillage. Ici sur le site, je suis avec une patronne qui n'est pas celle qui nous a amenées ici. Nous sommes six filles, qui faisons le travail de serveuses dans ce maquis. C'est seulement ce métier que nous faisons ici. C'est juste pour me faire de l'argent que je fais ce travail.

J'ai un employeur. En compensation de mes services, je suis payée chaque semaine à hauteur de 15 000 F. Presque tous les maquis ici traitent ainsi leurs employés. La patronne nous a fait comprendre que pour plus de rendement, il ne faut pas refuser les avances des clients. Je peux dire qu'au début, on m'a forcé. La passe se négocie entre 1000 F et 5000 F. Tout dépend de la bourse du client et de ce qu'il demande. Toutes les filles dans ce marché le font. À moins qu'elles soient malades. Par jour je peux avoir 4 à 7 clients. Certains clients fuient avec l'argent de la boisson et nous devons rembourser. Aussi, la patronne nous insulte devant les clients. Quant aux rapports sexuels, les clients sont très brutaux et sont souvent sous l'effet de l'alcool. Il y a des fois où nous sommes victimes de vol. Il y a des koglewéogo (les donzos en charge de l'autodéfense des communautés) qui sont là, mais ils écoutent plus les patrons. Je souhaite repartir au pays, demander pardon aux parents et trouver une activité plus saine. J'aimerais fuir d'ici et repartir chez moi. Mais si ma patronne l'apprend, je suis foutue.

2.4. EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL

Analyse des activités et du revenu des enfants sur les sites

Le **tableau 15** ci-après donne des détails sur les activités menées par les enfants au niveau des sites d'orpaillage.

L'activité qu'exercent le plus d'enfants concerne le creusage de trous pour rechercher de l'or. En effet, selon les données collectées, 28 % des enfants se livrent à cette activité et 21,7 % sont présents dans les galeries ou les fosses. Le concassage représente la troisième activité, pratiquée par un enfant sur cinq (20,6 %) sur les sites. Les garçons sont plus présents dans le creusage (38,5 %), les galeries/fosses (36,1 %) et dans le concassage (32,7 %). En revanche, les filles sont plus nombreuses dans le lavage (17 %), le petit commerce (17 %) et le tamisage. Concernant les activités non listées ici, il s'agit principalement de faire la cuisine, transporter du matériel, mendier et se prostituer.

► Répartition des enfants sur les sites selon pour qui ils travaillent

Le **tableau 16** présente la répartition des enfants enquêtés selon les personnes pour qui ils travaillent.

La moitié des enfants travaillent pour le compte d'un patron présent sur le site (42,3 %) ou hors du site (9 %). D'autres enfants travaillent pour leur propre compte (20,8 %) ou sont copropriétaires (2,5 %), c'est-à-dire qu'ils partagent la qualité de propriétaire avec d'autres enfants ou adultes. Par ailleurs, un enfant sur quatre travaille comme aide familial pour le compte de ses parents.

En contrepartie des tâches qu'ils exécutent, certains enfants perçoivent une rémunération. Le **tableau 17** page suivante présente le revenu moyen journalier des enfants en fonction des activités menées.

TABLEAU 15. RÉPARTITION DES ENFANTS SELON LES PRINCIPALES ACTIVITÉS QU'ILS EXERCENT SUR LES SITES

Activités	Ŷ		ŝ		ů.	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	% *
Présent dans les galeries ou fosses	75	36,1	2	1,4	77	21,7
Creusage	80	38,5	19	12,9	99	27,9
Vannage	5	2,4	11	7,5	16	4,5
Lavage	20	9,6	25	17,0	45	12,7
Concassage	68	32,7	5	3,4	73	20,6
Tamisage	10	4,8	22	15,0	32	9,0
Transport de minerais	18	8,7	0	0,0	18	5,1
Petit commerce	16	7,7	25	17,0	41	11,5
Meunier	6	2,9	0	0,0	6	1,7
Autres	36	17,3	13	8,8	49	13,8

^{*}La somme des pourcentages dépasse 100, car les activités ne sont pas mutuellement exclusives. En effet, un enfant peut exercer plusieurs activités à la fois. La ligne « Total » n'a donc pas de sens ici.

TABLEAU 16. POUR LE COMPTE DE QUELLE PERSONNE TRAVAILLES-TU SUR LE SITE ACTUELLEMENT?

Modalités	Effectif	%	
Un patron sur le site	150	42,25	
Un patron hors du site	32	9,01	
Moi-même	74	20,85	
Copropriétaire	9	2,5	
Un parent	90	25,4	
Total	355	100,0	

TABLEAU 17. REVENU MOYEN JOURNALIER EN FCFA DES ENFANTS TRAVAILLEURS SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ EXERCÉE SUR LES SITES

	Ŷ		Ŷ			
Activités	Revenu moyen journalier	%	Revenu moyen journalier	%	Revenu moyen journalier	%
Présent dans les galeries ou fosses	21 825	75	-	2	21 825	77
Creusage	11 779	80	678	19	7021	99
Vannage	333	5	843	11	690	16
Lavage	8004	20	715	25	3716	45
Concassage	1512	68	1250	5	1477	73
Tamisage	788	10	850	22	831	32
Transport de minerais	1375	18	-	0	1375	18
Taillage de pierres	5000	6	-	0	5000	6
Petit commerce	1293	16	1841	25	1619	41
Meunier	5000	6	-	0	5000	6
Autre (prostitution, restaurant, maquis, etc.)	5686	36	15 000	13	9412	49

Le revenu moyen journalier varie en fonction de l'activité menée et du genre. Les enfants qui s'introduisent dans les galeries ou les fosses perçoivent le revenu journalier le plus élevé : 21 825 FCFA. Le lavage, exercé principalement par les filles, est l'activité la moins rémunérée, avec un revenu moyen journalier de 843 FCFA pour les filles et de seulement 333 FCFA pour les garçons. De façon générale, le revenu moyen journalier des garçons est plus élevé que celui des filles.

Perception des risques de violences sur les enfants

Les adultes, tout comme les enfants, sont conscients des dangers auxquels sont exposés les enfants sur les sites d'orpaillage, dangers qui nécessitent la mise en place d'un dispositif de protection. Selon eux, les types de risques encourus sont différents pour les filles et pour les garçons.

Ainsi, pour les personnes enquêtées (adultes et enfants), les dangers auxquels sont exposées les filles concernent les risques d'enlèvement par un homme, d'exploitation sexuelle, de grossesses non désirées et de contestations de paternité, ainsi que de violences physiques et morales.

En ce qui concerne les garçons, les principaux risques sont les accidents de travail (chute dans les trous, chute de poulie), la mauvaise gestion de leurs revenus et l'adoption de comportements déviants en lien avec la consommation de stupéfiants.

Quelle que soit la catégorie d'enfants considérée, il importe de remarquer qu'ils risquent tous leur santé, leur sécurité, leur avenir, et en un mot, leur vie dans l'environnement de l'orpaillage globalement très dangereux.

Par ailleurs, toutes les personnes enquêtées sont conscientes de l'existence de l'exploitation sexuelle des enfants sur les sites, comme le montrent ces propos :

« La prostitution est développée par le fait que certaines femmes recrutent ces filles pour les amener sur le site. Au départ elles ne se rendent pas compte qu'elles viennent se prostituer, mais arrivées sur le site, elles sont obligées de se donner afin de pouvoir s'en sortir. »

Un responsable du site de Djikando/sud-ouest

« Oui, ici, les jeunes filles se prostituent, surtout celles qui viennent des pays étrangers. Elles sont ici sur le site pour ça seulement. Il y a aussi des jeunes filles qui se prostituent de façon occasionnelle pour arrondir les fins de mois. Les filles nigérianes, et certaines filles venues de l'intérieur du Burkina Faso ont des patronnes qui encadrent leur prostitution. Donc les filles obéissent à ces femmes. »

Focus group femmes, site de Djikando/est

3. MÉCANISMES DE PROTECTION DES ENFANTS SUR LES SITES

En vue d'une réponse appropriée en termes de protection des enfants sur les sites d'orpaillage contre l'exploitation par le travail, l'exploitation sexuelle et les violences sexuelles, deux types de dispositifs doivent être pris en compte. Il s'agit du dispositif institutionnel de protection porté par les acteurs institutionnels et du dispositif communautaire de réponses des acteurs communautaires. Qu'en est-il de l'existence de ces dispositifs sur les sites d'orpaillage?

3.1. MÉCANISMES INSTITUTIONNELS

Compte tenu des textes législatifs de protection de l'enfance au Burkina Faso, le pays dispose d'un dispositif institutionnel et juridique approprié de protection des enfants contre la traite, les pires formes de travail et l'exploitation sexuelle des enfants.

Ce dispositif repose sur un ensemble de textes législatifs, réglementaires et institutionnels de prévention, de protection et de prise en charge des enfants vulnérables. Il existe un ensemble de textes qui sanctionnent l'utilisation des enfants dans le travail¹¹, l'exploitation sexuelle et l'abus sexuel des enfants¹². En outre, sur le plan institutionnel, des structures étatiques sont commises à la répression des auteurs. Parmi elles, la police, la gendarmerie et la justice s'occupent du volet poursuites et sanctions, et les structures du ministère en charge de l'action sociale de la protection et de la prise en charge des victimes.

Si l'existence de ce dispositif a l'avantage de créer un cadre protecteur pour l'enfant contre l'exploitation par le travail et les violences dans leurs différentes manifestations (physiques, sexuelles, psychologiques), il présente toutefois des limites dans sa mise en œuvre.

En effet, sur les sites d'orpaillage touchés par l'étude, la non-application des textes de protection des enfants est un constat largement partagé par les différents acteurs présents. Cette situation s'explique par le fait que ces textes de protection sont soit peu ou pas connus à cause de leur faible diffusion, soit non appliqués du fait du manque de rigueur ou d'une insuffisance de ressources pour leur mise en application.

Pour ce qui est de la présence des institutions sur les sites d'orpaillage, il convient de souligner qu'aucune structure n'y est installée. En revanche, l'enquête a constaté l'existence d'interventions des structures suivantes :

- Au titre des structures étatiques, la police nationale et les services sociaux opèrent dans le cadre de la sensibilisation, la sécurisation et le retrait des enfants en vue de leur scolarisation ou de l'apprentissage d'un métier.
- Au titre des ONG, on note la présence de Save the Children, de l'OCADES, de Plan International, d'OXFAM, du SP/CNLS, de l'AFDC sur l'un ou l'autre des sites de l'étude. Celles-ci interviennent également pour le retrait des enfants sur les sites, le paiement de leurs frais de scolarité ou l'inscription pour une formation professionnelle.

Globalement, les interventions de ces structures (ONG et structures étatiques) sont malheureusement isolées, parcellaires et dépendantes de financements qui limitent fortement la durée de leurs interventions sur les sites et la pérennisation des acquis. Par conséquent, les services étatiques, et en particulier ceux déconcentrés dans les zones abritant les sites d'orpaillage, n'arrivent pas à porter véritablement la lutte contre l'exploitation des enfants sur les sites d'orpaillage en raison du manque de moyens (matériels, financiers et humains). D'où la nécessité que ces services publics en charge de la protection de l'enfance soient bien outillés pour mieux contrôler la situation des enfants sur les sites d'orpaillage.

11. Le décret N° 2009-365/PRES/PM/ MTSS/ MS/MASSN portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso du 22 avril 2009.

12. La loi N° 011-2014/AN du 17 avril 2014 portant répression de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants...

3.2. MÉCANISMES COMMUNAUTAIRES

Les familles et les communautés sont les premières responsables de la protection des enfants. Dans les contextes à forts risques et lorsque les mécanismes institutionnels sont défaillants ou manquent de moyens, il est important de pouvoir s'appuyer sur les parents et communautés (mécanismes communautaires) pour assurer la protection des enfants. Il est également primordial d'accompagner ces derniers et de renforcer leurs capacités afin de leur donner les moyens d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis des enfants et d'être garants de leur protection.

Dans les sites de l'enquête, le recours à la main-d'œuvre d'enfants représente un enjeu économique majeur pour les familles et pour les différents exploitants d'or. En effet, pour beaucoup d'acteurs de l'exploitation artisanale, il est banal d'utiliser une main d'œuvre infantile. Par ignorance ou à dessein, de façon active ou passive, l'attitude des parents est ainsi déterminante dans l'engagement des enfants dans le travail d'orpaillage. Un grand nombre d'entre eux en tirent un avantage économique et financier. Le travail des enfants, voire leur exploitation sous différentes formes sur les sites d'orpaillage, est malheureusement de la responsabilité des parents qui tentent de justifier leurs attitudes en ces termes :

« Ils n'ont pas d'occupation à la maison, c'est pourquoi ils viennent sur le site appuyer la recherche de l'or par la préparation des repas qu'ils font. »

Ne rencontrant donc pas d'opposition ou d'interdiction de la cellule familiale, certains enfants abandonnent l'école et vont d'eux-mêmes, seuls, avec leur frère ou accompagnant leur père, sur le site d'orpaillage.

La cellule familiale ne garantissant pas la protection des enfants, le tissu communautaire de protection sur les sites d'orpaillage n'est, par conséquent, pas suffisamment organisé pour faire front contre l'exploitation des enfants. Cela se traduit par une faible protection des enfants sur les sites où ils sont victimes de différentes formes d'exploitation.

Dans ce contexte où le tissu communautaire de protection est faible, les enfants sans parents et particulièrement les enfants étrangers, sont fortement exposés aux risques d'exploitation par le travail et aux violences sexuelles et leur vie se trouve menacée, comme nous le témoigne le cri de cœur de cette jeune fille rencontrée sur un des sites d'enquête :

« J'aimerais faire mon test de dépistage VIH, mais j'ai peur, car l'autre jour la capote d'un monsieur s'est percée en moi et j'ai peur. Est-ce que vous pouvez m'aider ? »

Le renforcement des dispositifs institutionnels apparaît donc comme essentiel dans les réponses à apporter au phénomène d'exploitation sexuelle des enfants, à la traite ou à l'exploitation par le travail. Si les parents ou les communautés n'appréhendent pas les violations des droits des enfants telles qu'elles le sont réellement, elles ne seront pas en mesure de jouer leur rôle protecteur.

Un dispositif institutionnel et communautaire approprié et fonctionnel permettrait d'apporter une réponse à la situation de la fille victime mentionnée plus haut qui ne se sent nullement protégée et qui ne sait pas à qui s'adresser pour avoir la réponse à sa préoccupation.

Au regard des éléments recueillis, il nous paraît difficile de conclure à l'existence d'un dispositif de protection des enfants dans les sites d'orpaillage couverts par l'enquête, et encore moins à celle d'un dispositif spécifique de protection contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants. Certes, des organisations, des acteurs et des interventions sont présents, mais il reste de nombreux efforts à fournir pour offrir aux enfants un environnement protecteur approprié sur les sites. D'aucuns ont mentionné l'existence de syndicats des orpailleurs et des Koglwéogo, mais force est de constater que leurs engagements pour la protection des enfants restent très mitigés sur les sites d'orpaillage.

En conclusion, les défis sont encore importants à relever, non seulement en matière de traite des enfants sur les sites d'orpaillage, mais plus particulièrement concernant la protection des enfants contre les différentes formes d'exploitation et d'abus sexuels, nourries et entretenues dans le milieu par les croyances diverses portées par les orpailleurs.

Limites et défis

La protection des enfants dans les sites d'orpaillage s'impose et doit être orientée aussi bien vers la question de la traite que de l'exploitation sexuelle. En dehors du site de Mané où les enfants sont majoritairement issus de la communauté et vivent donc avec leurs parents, les autres sites enquêtés présentent des cas supposés de traite et d'exploitation sexuelle qui posent des défis réels en termes de protection des enfants sur les sites d'orpaillage.

En rappel, on peut citer l'exploitation par le travail, l'exploitation sexuelle, la maltraitance physique, les violences morales (l'humiliation, les accusations de vol, les injures), les risques liés au manque d'hygiène (la poussière soulevée par le vannage, la non-prise de douche régulière), l'intoxication par les produits chimiques utilisés, les accidents de travail (éboulements entrainant la mort : 3 cas de décès par asphyxie d'enfants de moins de 13 ans dans le village de Gorin¹³), la déscolarisation, etc. L'existence de ces risques a été confirmée par les parents lors des discussions de groupe :

« ...nos enfants sont exposés aux maladies telles que la tuberculose, les maladies respiratoires, etc., des blessures dues aux travaux sans protection, mais aussi à certains fléaux comme l'alcoolisme et le tabagisme. »

......

Les défis de la protection des enfants se posent donc avec acuité. Malheureusement, les échanges avec les acteurs de la protection de l'enfance dans les localités abritant les sites révèlent qu'il n'existe pas de dispositif formel de protection des enfants sur les sites, comme noté plus haut et comme confirmé par un commissaire de police qui affirme que :

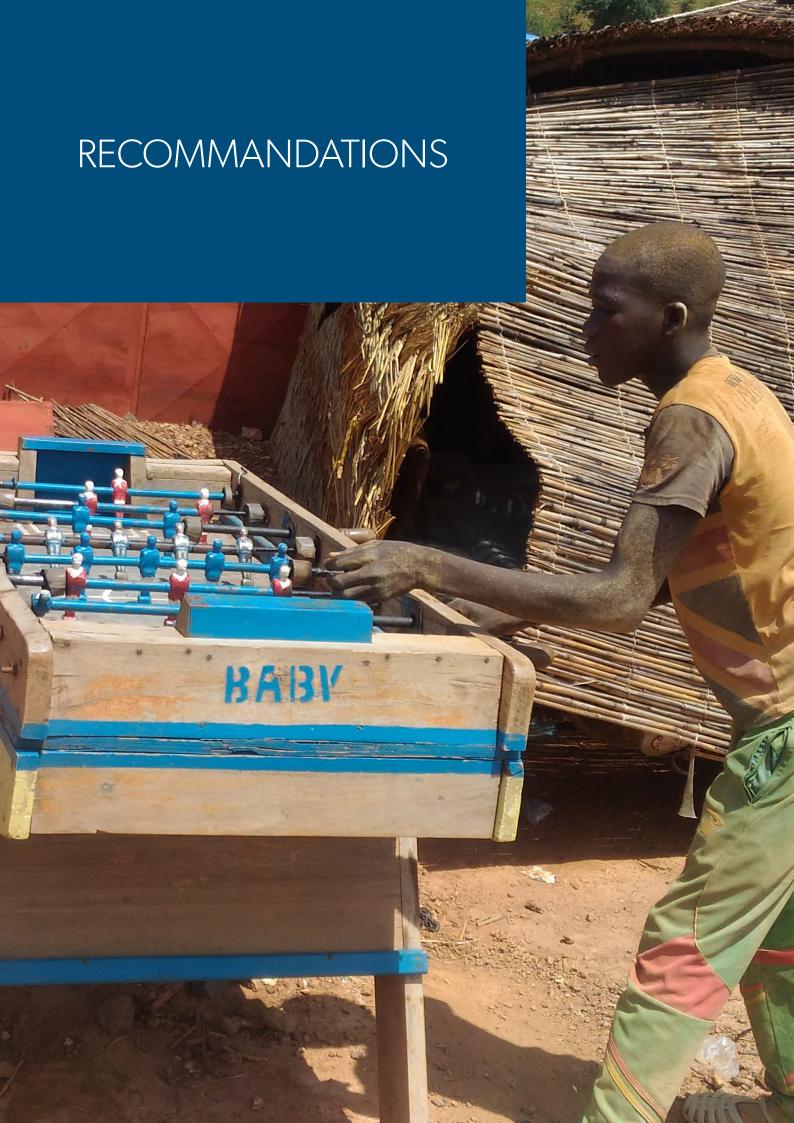
« L'État à travers ses structures (Police, administration, l'Action sociale, la Préfecture, la Mairie...,) devrait se charger de la protection des enfants sur ces sites, mais malheureusement, cette protection est quasi absente du fait de l'insuffisance de moyens. Des acteurs existent, mais les moyens font défaut. »

•••••

Du reste, le constat fait auprès des acteurs montre que leurs interventions n'intègrent pas suffisamment les éléments de protection des enfants contre les violences, les abus et l'exploitation sexuelle dont ils sont victimes. Un besoin d'information, de renforcement des capacités et de développement de stratégies de lutte contre ces pratiques s'impose pour attaquer à la racine les causes du problème et permettre la mise en œuvre de réponses appropriées. Certes, des actions de sensibilisation sont initiées sur les sites à l'endroit des parents et des enfants, mais beaucoup d'efforts restent encore à faire pour optimiser le niveau de protection des enfants, particulièrement contre les violences et l'exploitation sexuelle dont ils sont victimes.

Les défis de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur les sites d'orpaillage sont donc toujours d'actualité, tant dans le renforcement de la présence des acteurs de protection sur les sites, que dans l'application des textes qui reste encore trop limitée, notamment dû à leur faible diffusion et à l'insuffisance des ressources pour les interventions. Les points d'attention de ces défis peuvent, par conséquent, être orientés vers :

- Le facteur logistique (moyen de déplacement) pour les acteurs terrain;
- Le manque de moyens financiers ;
- L'absence de concertation, de synergies d'actions concertées ;
- L'absence d'implication des personnes ressources et des leaders communautaires dans la protection des enfants sur les sites d'orpaillage.





Au regard de ce qui précède, les recommandations suivantes sont faites à l'attention de l'État, des ONG et associations et des partenaires techniques et financiers.

- Appui à l'élaboration d'un code de bonne conduite à observer sur les sites d'orpaillage. Il s'agit d'appuyer les orpailleurs à élaborer leurs propres normes de conduite qui prennent en compte la problématique de la présence et de la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. L'avantage d'une telle réglementation corporative est de garantir l'adhésion pleine des membres, et surtout une application plus aisée.
- Mettre en place un dispositif communautaire sur le site pour assurer le suivi et le contrôle du respect du code de bonne conduite.
- Information, sensibilisation, à travers des interventions IEC (information, éducation, communication) pour le changement de comportement. Il est important de renforcer les programmes de sensibilisation utilisant les canaux traditionnels de communication tels que les chansonniers ou les troupes locales de musique ou de théâtre. Il est important de toujours rappeler à la conscience communautaire les risques encourus par les enfants dans l'orpaillage et interpeller les consciences pour plus de responsabilités.
- **Assurer une meilleure coordination** des interventions des différents acteurs sur les sites d'orpaillage avec plus de synergies et de complémentarité dans le financement des actions de protection des enfants (identification, accompagnement et financement des projets des enfants) en vue de leur prise en charge holistique.
- Mettre à disposition des ressources conséquentes pour le financement des interventions en matière de protection de l'enfance dans les sites miniers.
- **Doter les services de contrôle** (Inspection du travail) et de sécurité de moyens suffisants afin de leur permettre d'assurer la surveillance du secteur de l'orpaillage artisanal et l'application effective des règlements visant la protection des enfants. Il est question, par exemple, de poursuivre fermement tous les réseaux de proxénétisme qui se développent autour des sites d'orpaillage et exploitent des filles mineures.
- Construire des infrastructures scolaires et fournir un appui pour la scolarisation dans les sites villages. Il est impératif d'accroître l'accès et d'aider au maintien des enfants à l'école. À cet égard, la gratuité de l'école représente l'un des facteurs favorables à la lutte. Cependant, pour maintenir les enfants à l'école, il est nécessaire de sensibiliser les parents et les enfants eux-mêmes, et d'apporter des mesures d'accompagnement (octroi de bourses scolaires aux élèves défavorisés et performants en classe dans les écoles des zones à risques, mise en place de cantines communautaires, etc.).
- **Veiller à l'application effective et stricte de la loi** et à la répression des auteurs de l'exploitation sexuelle et de la traite des enfants.
- Veiller à l'application effective des textes créant l'Agence Nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) qui a pour mandat d'organiser le secteur minier artisanal au Burkina Faso et qui compte conditionner l'accès aux sites d'orpaillage à l'aide de certains critères, dont celui d'interdire l'accès au site à des enfants âgés de moins de 18 ans.

À L'ATTENTION DES ONG ET ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANT

- Diffuser largement les résultats de l'étude à l'attention des ministères concernés et de l'AMBF à travers une rencontre de restitution, formation, plaidoyer et engagements sur les résultats de l'étude.
- Appuyer la mise en place des services sociaux communaux et leur dotation en ressources matérielles, financières et en personnel qualifié (formation) pour la sensibilisation des communautés et la protection des enfants victimes ou à risque en commençant par les zones de l'étude.

CONCLUSION

Au terme de l'étude de la situation de l'exploitation sexuelle et la traite des enfants sur les sites d'orpaillage au Burkina Faso, il est clair que la présence des enfants sur ces sites représente une réalité et une menace sérieuse pour leur bien-être du fait des violences diverses (sexuelles, physiques, psychologiques, traite) auxquelles ils sont exposés quotidiennement, ce qui constitue une grande inquiétude en matière de protection.

Une inquiétude qui est d'autant plus fondée que même les enfants scolarisés sont aussi victimes en raison de leur fréquentation des sites d'orpaillage. Certes, les raisons explicatives qui motivent la présence et le travail des enfants sur les mines et carrières artisanales sont nombreuses et touchent à plusieurs facteurs, mais la nécessité d'assurer la protection effective de ces enfants s'impose plus que jamais dans un environnement caractérisé par un accroissement continu des sites d'orpaillage et une présence de plus en plus importante d'enfants.

L'existence d'un nombre relativement important d'enfants exposés à différentes formes de violence, dont l'exploitation sexuelle, interpelle à plus de vigilance en matière de protection de l'enfance.

Et cela est d'autant plus important quand l'étude nous révèle que le milieu de l'orpaillage artisanal est dépourvu de dispositif protecteur de l'enfance tant au niveau institutionnel que communautaire. En effet, les actions en matière de protection institutionnelle et communautaire sont encore timides dans les sites d'orpaillage, surtout en ce qui concerne les actions de lutte contre les abus et exploitation sexuelle des enfants.

Cette étude d'ECPAT France et d'ECPAT Luxembourg a donc le mérite de susciter la réflexion en vue de l'amélioration des interventions en matière de protection des enfants en général, et au niveau des sites d'orpaillage en particulier.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES CONSULTÉES

MASSN-UNICEF: Étude sur les violences sexuelles faites aux enfants/Étude prospective sur les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, septembre 2001.

Anne KIELLAND, Ibrahim SANOGO : Burkina Faso : Migration de la main d'œuvre enfantine d'origine rurale. Ampleur et facteurs déterminants, 2002.

Ministère de l'action sociale et de la Solidarité nationale : Plan national de lutte contre la traite et les autres violences faites aux enfants au Burkina Faso 2008-2011, novembre 2008.

IPEC: Étude transfrontalière sur le travail des enfants dans l'orpaillage au Burkina Faso, au Mali et au Niger, rapport Volet pays Niger, décembre 2009.

IPEC : Étude transfrontalière sur le travail des enfants dans l'orpaillage au Burkina Faso, au Mali et au Niger, rapport pays Mali, mars 2010.

MASSN: Étude sur le travail des enfants sur les sites d'orpaillage et les carrières artisanales dans cinq régions du Burkina Faso, rapport final, janvier 2011.

Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la sécurité sociale-UNICEF: Évaluation rapide sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, filles et garçons au Burundi, février 2012.

Ministère de l'action sociale et de la Solidarité nationale : Rapport national 2012 sur la traite des personnes au Burkina Faso, janvier 2013.

Terre des hommes : Rapport de l'étude de base, projet de lutte contre les violences sur les enfants au Burkina Faso (provinces du Kadiogo, du Houet, du Séno et du Ganzourgou), 2014.

ECPAT France et ECPAT Luxembourg : Étude sur la prostitution des mineurs et ses liens avec la migration et la traite à Ouagadougou, Burkina Faso, juin 2014.

Ministère de la femme, de la Solidarité nationale et de la Famille : référentiel de formation des acteurs de la protection de l'enfant contre les violences faites aux enfants, novembre 2016.

Terre des hommes : Projet Système d'Alerte Précoce (SAP) sur les violations des droits humains et particulièrement des droits de l'enfant sur les sites d'orpaillage dans la province du Ganzourgou, Étude à mi-parcours, octobre 2018.

Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire : Étude nationale sur les violences faites aux enfants au Burkina Faso, Rapport final, décembre 2018.

Nations Unies, Assemblée générale : Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, 29 août 2006.

ECPAT France : Contribution pour l'Examen Périodique Universel de la situation des droits de l'homme en France, 26 juin 2017.

ECPAT France - ECPAT Luxembourg : Comprendre les violences sexuelles, Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger, janvier 2014.

ECPAT International : Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels, 2016 et. PPT simplifié sur la sémantique d'ECPAT France.

TEXTES LÉGISLATIFS DE RÉFÉRENCES

Au niveau national

Burkina Faso : « Politique nationale de protection sociale 2013-2022 » ; septembre 2012.

La loi N° 028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso porte l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans.

La loi N° 029-2008/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées. Cette loi définit la traite des personnes dans les mêmes termes que le protocole additionnel de la convention des Nations Unies. Elle s'inscrit surtout en droite ligne des pistes d'actions préconisées à l'article 7 de la convention 182 de l'OIT. Cette loi incrimine certaines pratiques assimilées à la traite telles que l'exploitation de la mendicité d'autrui et le trafic illicite de migrants. Elle consacre également la création d'un organe national de vigilance et de surveillance en matière de lutte contre la traite des enfants.

la loi N° 011-2014/AN du 17 avril 2014 portant répression de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants. Cette loi détermine les actes constitutifs d'infraction de vente d'enfants, de prostitution des enfants et de pornographie mettant en scène les enfants. Elle fixe également les peines encourues par les auteurs desdits actes.

Le décret N° 2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso du 22 avril 2009. Ce décret consacre la répartition des travaux dangereux interdits aux enfants par secteur, à travers les activités et les raisons qui militent à les considérer comme tels.

Au niveau international et régional

- La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CDE) adoptée le 20 novembre 1989 et ratifiée par le Burkina Faso le 31 août 1990.
- La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) adoptée en juillet 1990 et ratifiée par le Burkina Faso le 8 juin 1992. La CADBE constitue un complément important de la CDE.
- Les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et l'implication des enfants dans les conflits armés, ratifiés respectivement le 31 mars 2006 et le 6 juillet 2007;
- La Convention N° 182 de l'OIT sur l'élimination de toutes les pires formes de travail des enfants encourage la coopération, l'entraide et l'assistance multiformes entre les membres en vue de parvenir à une éradication de ce fléau. Cette convention a été adoptée le 17 juin 1999 et ratifiée par le Burkina Faso le 25 juin 2001.
- Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier celle des femmes et des enfants, adopté en décembre 2000 à Palerme en Italie et ratifié par le Burkina Faso le 19 février 2002.

ANNEXES

ANNEXE 1. OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

GUIDE POUR LE FOCUS GROUP AVEC LES PARENTS

Introduction

III COGGCC				

Nous sommes ici au nom de ECPAI France et ECPAI Luxembourg deux organisations de solidarité internationale qui lutte contre l'exploitation sexuelle de l'enfant. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est importante pour la réussite de l'étude, qui permettra d'avoir des données pour mieux protéger les enfants sur les sites d'orpaillage.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel de ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider l'enfant.

Pays	Burkina Faso 🔲 Mali 🔲
Région	
District	
Commune	
Village	
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année)://
Nom et prénoms du(des)	

1. Consentement

N° d'ordre	Consentement
1	
2	Ш
3	
4	
5	
6	
7	Ш
8	
9	
10	
11	
12	

1 = Oui 2 = Non

2. Identification des participants

N° d'ordre	Âge	Niveau d'instruction (1)	Situation matrimoniale (2)	Lieu de provenance	Occupations sur le site (3)
1		Ш		Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
2				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
3				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
4			Ш	Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres

5	Ш		Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres _
6	Ш		Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
7	Ш		Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
8	Ш	Ш	Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
9	Ш	Ш	Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
10	Ш	Ш	Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
11	Ш	Ш	Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
12		Ш	Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres

- (1) Niveau d'instruction: 1) Aucun; 2) Alphabétisé; 3) CP1-CM2; 4) 6e-3e; 5) 2nde-Tle; BAC-Supérieur
- (2) Situation matrimoniale: 1) Célibataire; 2) Marié(e); 3) Divorsé(e)/séparé(e); 4) Veuf/veuve; 5) Union libre
- (3) Occupations sur le site: 1) Exploitation de l'or; 2) Débit de boisson/restauration; 3) Commerce; 4) Artisanat;
 - 5) Transport ; 6) Gardiennage, vidéos club...

3. Parcours et activités des enfants sur le site

- **3.1.** De nombreux enfants sont présents sur le site ; comment y sont-ils arrivés ?
- **3.2.** Pour quelles raisons viennent-ils sur le site?
- **3.3.** Avec qui les enfants vivent-ils généralement sur le site?
- **3.4.** Que font généralement les enfants dans la journée ?
- **3.5.** Que font généralement les enfants la nuit ?

4. Perception de l'exploitation sexuelle des enfants

- **4.1.** Quels sont les dangers auxquels sont exposées les filles sur le site?
- **4.2.** Quels sont les dangers auxquels sont exposés les garçons sur le site ?
- **4.3.** Il semble qu'il existe des pratiques qui peuvent faire venir l'or dans les trous. Avez-vous connaissance de ces pratiques ? Si Oui, quelles sont ces pratiques et qu'en pensez-vous?
- **4.4.** Il semble également que des enfants sont impliqués dans des activités sexuelles avec des adultes ou avec d'autres enfants sur les sites ;
- Est-ce que ces pratiques sexuelles sont fréquentes sur ce site?
- Quels sont les enfants qui font l'objet généralement de ces pratiques ?
- Pour quelles raisons ces enfants s'adonnent-ils à ces pratiques?
- Comment ces pratiques sont-elles organisées ?
- Que pensez-vous de ces pratiques ?
- Quelles sont les solutions pour que ces choses ne se passent plus sur le site ?

4.5. Avez-vous connaissance de cas de filles qu'on a données en mariage à quelqu'un sur le site ? Pouvez-vous nous en parler ?

5. Protection des enfants sur le site

- **5.1.** Comment les parents protègent-ils généralement les enfants contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle sur le site ?
- **5.2.** Quelles difficultés les parents rencontrent-ils pour la protection des enfants sur le site ?
- **5.3.** Existe-t-il un dispositif au niveau communautaire pour protéger les enfants contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle sur le site ?
- **5.4.** Si oui, pouvez-vous nous décrire ce dispositif?
- **5.5.** Quelles difficultés rencontrez-vous dans le fonctionnement du dispositif?
- **5.6.** Quelles bonnes actions avez-vous réalisées grâce à l'existence de ce dispositif ?
- **5.7.** Quels sont les services et organisations qui interviennent pour la protection des enfants sur le site ?
- **5.8.** Que font ces services et organisations pour protéger les enfants sur le site ?
- **5.9.** Comment la communauté et les parents sont-ils impliqués dans les actions de protection des enfants que mènent les services et les organisations sur le site ?
- **5.10.** Que pensez-vous des actions menées par ces services et organisations pour la protection des enfants sur le site?
- **5.11.** Quelles suggestions pouvez-vous faire pour mieux protéger les enfants contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle sur les sites d'orpaillage ?

QUESTIONNAIRE POUR L'IDENTIFICATION DES ENFANTS ET LEURS PARENTS PRESENTS SUR LES SITES

Consentement éclairé

But : tu es invité(e) à participer à une étude portant sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Le but de cette étude est de recueillir des informations sur les différents types de violences que subissent les enfants sur les sites, comprendre leurs causes et identifier les facteurs qui favorisent ces violences afin d'apporter des réponses appropriées à ces violences.

Participation : ta participation va consister à répondre à une série de questions contenues dans ce questionnaire. L'étude est commanditée par les ONG ECPAT France et ECPAT Luxembourg à travers des consultants ayant une expérience sur les questions de Droits de l'Enfant.

Âge : seuls les enfants filles ou garçons 12-17 ans sont concernés par la présente étude.

Risques associés : Il n'y a aucun risque associé à ta participation à ce diagnostic. Votre participation est complètement volontaire et vous êtes libre de la suspendre à tout moment sans que cela ne vous cause des préjudices. Toutefois, nous souhaitons que vous fournissiez des réponses exactes aux questions.

Bénéfices : Il n'existe pas de bénéfices directs liés à votre participation. Toutefois, vos réponses permettront à ECPAT France et ECPAT Luxembourg de mettre en œuvre des programmes de protection des enfants sur les sites d'orpaillage pour mieux les protéger contre les violences.

Traitement des réponses : Les réponses que vous allez fournir seront traitées sans que votre identité n'apparaisse et personne ne pourra identifier vos opinions. Les données que nous allons collecter auprès de vous vont servir uniquement à améliorer la protection de l'Enfant. L'entretien va durer 10 à 15 minutes.

Équipe de l'étude : Si vous avez des questions concernant l'étude, vous pouvez appeler les numéros suivants : Saidou OUEDRAOGO au 70 26 27 38, Zakaya RAMDE au 70 07 78 81 ou ECPAT France à Ouagadougou au 73 55 27 01.

CONFIDENTIALITÉ:

Kokoyo L

A6. Nom d'Enquêteur

En application du texte portant organisation et réglementation des activités statistiques, toutes les déclarations, opinions et idées émises au cours de l'entretien restent secrets et ne seront pas communiquées à vos parents, amis, connaissances et autorités. Extrait de la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques.

Consentement du parent/tuteur : Oui Non Non		Consentement de l'enfant : Oui Non Non			
SECTION A : Identification du répondant					
A1. Province/Cercle	A3. Date de collecte	A4. Heure de début	A5. Heure de fin		
A2. Site : Guitorga L Djikando L Mane L Koflatiè	/				

A7. CODE Enquêteur

SECTION B : Caractéristiques des ménages/familles et motifs de présence sur le site

Variables étudiées	Modalités de réponse	Réponses
B1. Le répondant est-il une fille ou un garçon ?	1 = Garçon 2 = Fille	
B2. Quel est ton âge en années révolues ? [Il s'agit de son âge au dernier anniversaire]		
B3. As-tu une famille sur le site chez qui tu dors et prends habituellement tes repas ?	1= Oui, famille sur le site 2 = Oui, seul sur le site 3 = Non, une famille hors du site 4 = Non, seul hors du site	
B4. Pour quelle raison principale as-tu décidé de venir sur le site ?	1 = Trouver un travail 2 = Aider/Accompagner mes parents 3 = Recruter par une personne 4 = Echapper à une violence physique ou morale 5 = Autre	
B5. Par l'intermédiaire de qui es-tu arrivé sur le site pour la première fois ?	1= Moi-même 2= Mon père/mère biologique 3= Mon frère/sœur direct 4= Mon demi-frère/demi-sœur 5= Autre parent proche 6= Aucun lien de parenté 7 = Autre	
B6. Quelle sont les principales activités que tu exerces sur le site actuellement ?	1 = Présent dans les galeries/ou fosses 2 = Creusage 3 = Vannage 4 = Lavage 5 = Concassage 6 = Tamisage 7 = Transport de minerais 8 = Petit commerce 9 = Taillage de pierres 10 = Restauration/débit de boisson 11 = Artisanat 12 = Autre	
B7. Pour le compte de quelle personne travailles-tu sur le site actuellement ?	1 = Patron sur le site 2 = Patron hors du site 3 = Moi-même 4 = Co-propriétaire 5 = Un parent 6 = Autre	
B8. Si tu es co-propriétaire ou si tu travailles pour toi-même, environ combien tu gagnes par jour, par semaine comme bénéfices liés à ton travail ?		FCFA
B9. Si tu travailles pour un patron, à quelle fréquence te paye-t-il un salaire ?	1 = À la tâche 2 = Par jour 3 = Par semaine 4 = Par mois 5 = De façon occasionnelle 6 = Aucun salaire	
B10a. Quel est le montant du salaire que le patron te paye selon la fréquence indiquée ?		LILILI FCFA
B10b. Si tu travailles pour un parent, combien tu gagnes par jour, par semaine comme bénéfices liés à ton travail ?		
B11. Depuis que tu travailles sur ce site, as-tu subi directement les actes suivants ? [Cochez toutes les réponses données par l'enquêté]	1 = Vous frapper avec les mains ou tout autre objet 2 = Vous priver de salaire 3 = Vous priver de nourriture 4 = Vous faire des faveurs sexuelles 5 = Vous prendre nu en photo 6= Vous insulter	
B12. Connais-tu des filles de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels avec un homme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Refus	
B13. Ces filles ont-elles eu les rapports sexuels volontairement ou par contraintes ?	1 = Volontairement 2 = Par contrainte	
B14. Parmi ces filles qui ont eu des rapports sexuels avec un homme, certaines sont-elles tes amies ?	1 = Oui, des amies 2 = Oui, des parents proches 3 = Non, pas d'amitié 4 = refus	

B15. Connais-tu des garçons de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels avec une femme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Refus	
B16. Ces garçons ont-ils eu les rapports sexuels volontairement ou par contraintes ?	1 = Volontairement 2 = Par contrainte	
B17. Parmi ces garçons qui ont eu des rapports sexuels avec une femme, certains sont-ils tes amis ?	1 = Oui, des amies 2 = Oui, des parents proches 3 = Non, pas d'amitié 4 = refus	
B18. Connais-tu des garçons de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels avec un homme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Refus	
B19. Ces garçons ont-ils eu les rapports sexuels volontairement ou par contraintes ?	1 = Volontairement 2 = Par contrainte	
B20. Connais-tu des filles de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels avec une femme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Refus	
B21. Ces filles ont-elles eu les rapports sexuels volontairement ou par contraintes ?	1 = Volontairement 2 = Par contrainte	
B22. En dehors des rapports sexuels, connais-tu des garçons ou des filles qui s'adonnent à des pratiques pornographiques sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose ?	1 = Oui, je connais des filles 2 = Oui, je connais des garçons 3 = Non 4 = Refus	
B23. Si OUI, quelles sont ces pratiques pornographiques ?		
B24. En dehors des rapports sexuels, connais-tu des garçons ou des filles qui s'adonnent à des rituels sexuels sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose ?	1 = Oui, je connais des filles 2 = Oui, je connais des garçons 3 = Non 4 = Refus	
B25. Si OUI, quelles sont ces rituels sexuels ?		
B26. As-tu déjà eu des rapports sexuels avec une femme ou un homme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	1 = Oui, avec un homme 2 = Oui, avec une femme 2 = Non 3 = Refus	
B27. Si OUI, as-tu eu ces rapports sexuels volontairement ou par contraintes ?	1 = Volontairement 2 = Par contrainte	
B28. Quelle est ta localité d'origine ?	1 = Village abritant le site 2 = Autre village de la commune du site 3 = Autre commune de la province/cercle du site 4 = Autre province de la région du site	
	5 = Autre région du pays 6 = Pays étranger (citer)	
B29. Quelle est ta situation matrimoniale actuelle? [Est marié tout mariage coutumier, religieux ou civil]		
	6 = Pays étranger (citer) 1 = Célibataire (jamais marié) 2 = Marié (une seule femme) 3 = Marié (marié plusieurs femmes) 4 = Union libre 5 = Divorcé/Séparé	
[Est marié tout mariage coutumier, religieux ou civil] B30. Quel est ton statut scolaire actuellement?	6 = Pays étranger (citer) 1 = Célibataire (jamais marié) 2 = Marié (une seule femme) 3 = Marié (marié plusieurs femmes) 4 = Union libre 5 = Divorcé/Séparé 6 = Veuf/veuve 1 = Fréquente toujours l'école classique 2 = A abandonné l'école	
[Est marié tout mariage coutumier, religieux ou civil] B30. Quel est ton statut scolaire actuellement? [Ne pas tenir compte des vacances scolaires]	6 = Pays étranger (citer) 1 = Célibataire (jamais marié) 2 = Marié (une seule femme) 3 = Marié (marié plusieurs femmes) 4 = Union libre 5 = Divorcé/Séparé 6 = Veuf/veuve 1 = Fréquente toujours l'école classique 2 = A abandonné l'école 3 = N'a jamais fréquenté l'école classique 1 = CP1-CP2 2 = CE1-CE2 3 = CM1-CM2 4 = 6°-5° 5 = 4°-3° 6 = 2nde-Tle	

GUIDE POUR LE RECIT DE VIE AVEC LES ENFANTS VICTIMES D'ESE

Pays
Région
District
Commune
Village
Nom du site
aurifère

Date de l'entretien

Nom et prénoms

intervieweur(s)

du(des)

Introduction

Introduction		
Bonjour/Bonsoir. Merci d'avoir accepté de pa nom est, et voici (mon		
Nous sommes ici au nom de ECPAT France et l Nous venons vous rencontrer dans le cadre d Votre participation effective est importante po	d'une étude sur la protection d	
Si vous choisissez de participer à cet entretie sonnel de ECPAT France et ECPAT Luxembou laquelle nous ferons une exception à la confid qu'un enfant à des risques de subir des préjuc tager l'information à quelqu'un qui pourra aid. Acceptes- tu de participer à la discussion à Burkina Faso Mali	urg aura accès au contenu de ce entialité de cette discussion est dices ou d'être en danger. Dans er l'enfant.	ette discussion. La seule raison pou si nous avons des raisons de pense
	Informations générales su	r la cible
	Âge	
	Sexe	Homme Femme
(our/Mois/Année)://	Statut matrimonial	Célibataire Marié(e) Divorcé(e)/séparé(e) Veuf/veuve Union libre fiancée/promise
Goul/ Mois/ Affilee) /	Lieu de provenance	

Durée sur le site aurifère

À l'intention des agents de terrain. Le guide se compose de questions principales et de sous-questions. Chaque question principale comporte plusieurs sous-questions. Les sous-questions ont pour but de revenir sur les points non couverts par la réponse à la question principale.

Je voudrais que tu me racontes ta vie jusqu'aujourd'hui. Les évènements heureux comme malheureux que tu as rencontrés dans ta vie jusqu'aujourd'hui et la manière dont tu t'es sortis des moments difficiles. Cela nous permettra de mieux te connaitre.

- 1. Peux-tu me raconter ta vie avant ton installation sur le site d'orpaillage? Quels sont les événements heureux et malheureux de ta vie avant ton installation sur ce site d'orpaillage?
- 1.1. De quels pays et localité viens-tu? Quel âge as-tu?
- **1.2.** Peux-tu me raconter ta vie dans ta famille ? Quels ont été les événements heureux et malheureux de ta vie dans ta famille ?
- **1.3.** Comment s'est passé (ou se passe) ta scolarisation?
- **1.4.** Quels ont été les autres événements heureux et malheureux de ta vie avant ton arrivée sur le site d'orpaillage ?
- 2. Peux-tu me raconter le processus qui ta conduit sur le site d'orpaillage ? Comment es-tu arrivé sur le site d'orpaillage ?
- **2.1.** Est-ce volontairement ? Quelles sont les personnes impliquées ? Quels rôles chacune de ces personnes a-t-elle joué dans le processus de ton installation sur le site d'orpaillage ?
- **2.2.** Quels engagements/promesses as-tu pris envers les personnes qui t'ont amené sur le site d'orpaillage ?
- 2.3. Pour quelles raisons es-tu venu sur le site d'orpaillage?

3. Peux-tu me raconter ta vie sur le site d'orpaillage?

Années L. L. ou

Mois L.L.

- **3.1.** Avec qui vis-tu sur le site d'orpaillage ? Quelles sont tes relations avec les personnes avec lesquelles tu vis sur le site d'orpaillage ? Quels engagements as-tu avec les personnes avec lesquelles tu vis ?
- **3.2.** Quelles sont tes occupations sur le site d'orpaillage ? Pouvez-vous nous décrire toutes les activités/tâches que tu réalises sur le site d'orpaillage ? Pour quelles raisons ?
- **3.3.** Si tu as un employeur, que reçois- tu de lui ? (quels sont ses engagements envers toi ?)
- **3.4.** Quel est ton revenu par jour, par semaine ou par mois?
- **3.5.** As –tu eu des rapports sexuels avec quelqu'un sur le site? Si oui, comment cela est-il arrivé? Ce rapport était- il forcé? Y a-t-il eu une contrepartie financière ou en nature? Continues-tu d'avoir les rapports sexuels de la même nature?
- **3.6.** Quelles difficultés rencontres-tu en ce qui concerne ta vie sur le site d'orpaillage ?
- **3.7.** Existe-t-il des services qui s'occupent des enfants sur le site d'orpaillage ? Quels appuis as-tu déjà eu de ces services ? Quelle appréciation peux-tu de ces appuis ?
- **3.8.** Quels sont tes souhaits en ce qui concerne les appuis des services chargés de la protection des enfants sur le site d'orpaillage?

4. As-tu quelque chose d'autre à ajouter en plus de ce que tu viens de dire ?

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC LES PARENTS

Introduction

Bonjour/Bonsoir. Merci d'avoir accepté de participer à cet entretien et de nous consacrer de votre temps. Mon nom est ______, et voici _____ (mon collègue chargé prendre des notes ou d'enregistrer la discussion).

Nous sommes ici au nom de ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est importante pour la réussite de l'étude, qui permettra d'avoir des données pour mieux protéger les enfants.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel de ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider l'enfant.

Acceptez-vous de participer à l'entretien?	OUI L	」NON ∟
--	-------	--------

Identification

Pays	Burkina Faso 🔲 Mali 🔲
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année)://
Nom et prénoms du(des) intervieweur(s)	

Informations générales sur la cible :				
Provenance	Pays:	Région :		
	Province/District:	Commune:		
Âge				
Sexe	Homme Femme			
Statut matrimonial	Célibataire Marié(e Divorcé(e)/séparé(e) Veuf/veuve Union			
Niveau d'instruction	Aucun L CP1-CM2 L 6°-3° L 2nde_Tie L BAC et plus L			
Nombre d'enfants	Nombre de moins de 1 garçons filles Nombre d'enfants de 1 garçons filles			
Nombre d'enfants scolarisés	Nombre de moins de 1 garçons filles Nombre d'enfants de 1 garçons filles			
Durée sur le site aurifère	Années L. L. ou Mo	ois 🔲 🔲		

1. Les raisons du déplacement vers le site d'orpaillage

- 1.1. Pouvez-vous nous raconter le processus qui a conduit votre famille à se déplacer sur le site d'orpaillage ?
- **1.2.** Comment avez-vous été informés sur l'existence du site d'orpaillage ?
- **1.3.** Combien d'enfants (nombre de filles, nombre de garçons) vivent-ils avec vous sur le site d'orpaillage ?
- **1.4.** Quels sont vos liens de parenté avec les enfants qui vivent avec vous sur le site d'orpaillage ?
- **1.5.** Pour les enfants avec lesquels vous n'avez aucun lien de parenté, comment sont-ils arrivés dans votre ménage ?
- **1.6.** Si au moins un enfant non scolarisé dans le ménage, demander les raisons de la non scolarisation ?

2. Occupations sur le site d'orpaillage

- **2.1.** Quelles étaient vos occupations avant votre installation sur le site d'orpaillage ?
- **2.1.** Quelles sont les raisons de votre déplacement sur le site d'orpaillage ?

- **2.2.** Quelles sont vos activités sur le site d'orpaillage?
- **2.3.** En dehors de la fréquentation de l'école, quels sont les types d'activités exercées par vos enfants au niveau du site d'orpaillage?
- **2.4.** Quel est le revenu de chacun de vos enfants (par jour, par semaine ou par mois)?
- **2.5.** Comment sont gérés les revenus de vos enfants ? Quelles sont les personnes impliquées dans cette gestion ?
- 2.6. Quelle est la durée du travail journalier de chacun de vos enfants?

3. Perception des risques et protection des enfants

3.1. Quels sont les dangers auxquels sont exposées vos filles sur le site d'orpaillage ?

- **3.2.** Quels sont les dangers auxquels sont exposés vos garçons sur le site d'orpaillage ?
- **3.3.** À quelle heure vos enfants rentent-ils généralement à la maison pour se coucher ?
- **3.3.** Il semble qu'il existe des pratiques qui peuvent faire venir l'or dans les trous. Avez-vous connaissance des pratiques ? Si Oui, quelles sont ces pratiques et qu'en pensez-vous?
- **3.4.** Il semble également que des enfants sont impliqués dans des activités sexuelles avec des adultes ou avec d'autres enfants sur les sites ; pouvez –vous nous en parler ? (Raisons, processus, personnes auteurs, personnes intermadiaires, ...)
- **3.5.** Protégez-vous vos enfants contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle ?
- **3.6.** Comment protégez-vous vos garçons et vos filles contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelles ?
- **3.7.** Quelles suggestions pouvez-vous faire pour protéger les enfants contre ces phénomènes sur le site?

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE GALERIE (TROU D'OR) ET RESPONSABLES DE SITES

Introduction

Bonjour/Bonsoir. Merci d'avoir	accepté de participer	à cet entretien e	et de nous	consacrer	de votre
temps. Mon nom est	, et voici	_ (mon collègue	chargé pre	endre des	notes ou
d'enregistrer la discussion).					

Nous sommes ici au nom de ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est importante pour la réussite de l'étude, qui permettra d'avoir des données pour mieux protéger les enfants.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel de ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider l'enfant.

cceptez-vous de participer à l'entretien? OUI	NON L	
---	-------	--

Identification

Pays	Burkina Faso Mali Mali
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année)://
Nom et prénoms du(des) intervieweur(s)	

Informations générales sur la cible :						
Provenance	Pays:	Région :				
	Province/District:	Commune:				
Âge						
Sexe	Homme Femme	J				
Statut matrimonial	Célibataire Marié(e Divorcé(e)/séparé(e) Veuf/veuve Union					
Niveau d'instruction	Aucun L CP1-CM2 L 6°-3° L 2nde_Tie L BAC et plus L					
Nombre d'enfants	Nombre de moins de 1 garçons filles Nombre d'enfants de 1 garçons filles					
Durée sur le site aurifère	Années LLL ou Mo	is 🔲 🔲				

1. Déplacement vers le site d'orpaillage et activités réalisées

- 1.1. Comment êtes-vous arrivé sur ce site d'orpaillage?
- **1.2.** Comment avez-vous été informés sur l'existence du site d'orpaillage?
- **1.3.** Quelles sont les activités que vous réalisez sur le site d'orpaillage?
- **1.4.** Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exploitation de votre trou d'or?
- **1.5.** Il semble qu'il existe des pratiques qui peuvent faire venir plus d'or dans les trous. Avez-vous connaissance de ces pratiques ? Si Oui, quelles sont ces pratiques et qu'en pensez-vous ?

2. Activités réalisées avec les enfants

- **2.1.** Quels sont les types d'activités exercées par les filles dans votre exploitation ?
- **2.2.** Quels sont les types d'activités exercées par les garçons dans votre exploitation ?
- **2.3.** De quels pays viennent les garçons et les filles que vous employés ? S'ils sont burkinabè (malien), de quelles régions et communes viennent-ils ?
- 2.4. Comment sont-ils arrivés sur le site?
- 2.5. Comment les avez-vous recrutés ?
- **2.6.** Quels sont vos engagements envers les enfants que vous employez?
- **2.7.** Si paiement de salaire, combien ? (par jour, par semaine, par mois)

- **2.8.** Comment le salaire est-il payé ? (la personne à laquelle le salaire est remis)
- **2.9.** Quelle est la durée du travail journalier des enfants que vous employez ?

3. Perception des risques et protection des enfants

- **3.1.** Quels sont les dangers auxquels sont exposées les filles sur le site d'orpaillage ?
- **3.2.** Quels sont les dangers auxquels sont exposés les garçons sur le site d'orpaillage ?
- **3.3.** Connaissez-vous la règlementation sur le travail des enfants? Si Oui, pouvez-vous nous en parler?
- **3.4.** Que pensez-vous de la réglementation sur le travail des enfants ?
- **3.5.** Il semble que la prostitution et d'autres formes de pratiques sexuelles seraient assez développées sur les sites d'orpaillage ? Comment cela se passe sur votre site d'orpaillage ?
- **3.6.** Que pensez-vous de l'implication des enfants dans ces phénomènes de la prostitution et autres pratiques sexuelles sur votre site d'orpaillage ?
- **3.7.** Protégez-vous les garçons et les filles que vous employez contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle?
- **3.8.** Comment protégez-vous les garçons et les filles que vous employés contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelles ?
- **3.9.** Quelles suggestions pouvez-vous faire pour mieux protéger les enfants contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle sur les sites d'orpaillage ?

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC LES ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (SERVICES TECHNIQUES, ONG ET ASSOCIATIONS) INTERVENANT SUR LES SITES D'ORPAILLAGE

п							
	In the	ro	M		cti	0	m
		II W		ш	чи	u	

Bonjour/Bonsoir. Merci d'av	oir accepté de particip	er à cet entretien et de nous consac	rer de votre
temps. Mon nom est	, et voici	(mon collègue chargé prendre c	les notes ou
d'enregistrer la discussion).			

Nous sommes ici au nom de ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est importante pour la réussite de l'étude, qui permettra d'avoir des données pour mieux protéger les enfants.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel de ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider l'enfant.

Acceptez-vous o	de participer à l'	entretien?		NON L
-----------------	--------------------	------------	--	-------

Identification

Pays	Burkina Faso 🔲 Mali 🔲
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année)://
Nom et prénoms du(des) intervieweur(s)	

Informations générales sur la cible :						
Provenance	Pays:	Région :				
	Province/District:	Commune:				
Âge						
Sexe	Homme Femme					
Service/ organisation						
Fonction						
Durée sur le site aurifère	Années L. L. ou Mo	pis 🔲 🔲				

1. Défis de la protection des enfants sur le site d'orpaillage

- 1.1. Quels sont les problèmes de protection des enfants que vous rencontrez le plus sur le site d'orpaillage?
- **1.2.** D'où viennent les enfants présent sur le site d'orpaillage ?
- **1.3.** Comment sont-ils arrivés sur le sites d'orpaillage ? (Existence de réseaux de recruteurs)
- **1.4.** Quelles sont les occupations des enfants sur le site d'orpaillage ?
- **1.5.** Dans les sites d'orpaillage, on rencontre souvent des cas d'exploitation sexuelle des enfants. Comment ce phénomène se présente-t-il dans votre site d'orpaillage ?
- **1.6.** Comment le phénomène de l'exploitation sexuel est-il organisé sur le site d'orpaillage ? (les acteurs impliqués et le rôle de chaque acteur)
- **1.7.** D'où viennent les enfants qui sont victimes de cette exploitation sexuelle ? Comment sont-ils arrivés sur le site d'orpaillage ?

2. Dispositif de protection des enfants sur le site d'orpaillage

- **2.1.** Quelles sont les institutions et organisations qui sont impliqués dans la protection des enfants sur le site d'orpaillage ?
- **2.2.** Quels rôles chacune de ces institutions et organisation iouent-elles dans la protection des enfants ?
- **2.3.** Avez-vous connaissance de programmes ou projets visant a protéger les enfants sur les sites d'orpaillages ? si oui, lesquels ?
- **2.4.** Existe-t-il un dispositif de protection contre l'exploitation sexuelle des enfants sur le site d'orpaillage ?
- **2.5.** Si oui, quels sont les acteurs qui le composent ce dispositif et comment fonctionne-t-il ?
- 2.6. Selon vous, quelles sont les faiblesses de ce dispositif?
- 2.7. Selon vous, quelles sont les forces de ce dispositif?
- **2.8.** De quels atouts disposez-vous pour la mise en œuvre des actions de protection des enfants sur le site d'orpaillage, surtout en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants ?
- **2.9.** Quelles sont les facteurs qui peuvent limiter l'efficacité des actions de protection des enfants surtout contre l'exploitation sexuelle sur le site d'orpaillge ?
- **2.10.** Quelles suggestions pouvez-vous faire pour plus d'efficacité dans la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur les sites d'orpaillage ?

GUIDE POUR LE FOCUS GROUP AVEC LES ENFANTS SUR LE SITE

Introduction

Bonjour/Bonsoir. Merci d'avoir accepté de participer à cet entretien et de nous consacrer de votre temps. Mon nom est ______, et voici ______ (mon collègue chargé prendre des notes ou d'enregistrer la discussion).

Nous sommes ici au nom d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale qui lutte contre l'exploitation sexuelle de l'enfant. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est très importante pour la réussite de l'étude qui permettra d'avoir des données pour mieux protéger les enfants sur les sites d'orpaillage.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider cet enfant.

Pays	Burkina Faso 🔲 Mali 🔲
Région	
District	
Commune	
Village	
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année)://
Nom et prénoms du(des) intervieweur(s)	

1. Consentement

N° d'ordre	Consentement du parent/tuteur	Consentement de l'enfant
1	Ш	
2		
3		
4		
5	Ш	
6	Ш	
7		
8	Ш	
9	Ш	
10		
11		
12	Ш	Ш

2. Identification des participants

N° d'ordre	Âge	Sexe	Niveau d'instruction (1)	Situation matrimoniale (2)	Vit avec qui ? (3)	Lieu de provenance	Occupations sur le site (4)
1							Principale Autres _
2				Ш			Principale Autres
3							Principale Autres
4							Principale Autres
5				Ш			Principale Autres
6							Principale Autres
7		Ш	Ш	Ш			Principale Autres

1 = Oui 2 = Non

8		Ш	Ш		Principale Autres
9					Principale Autres
10			Ш		Principale Autres _
11			Ш		Principale Autres _
12			Ш		Principale Autres

- (1) Niveau d'instruction: 1) Aucun; 2) Alphabétisé; 3) Primaire; 4) Post-primaire; 5) Secondaire; 6) Supérieur
- (2) Situation matrimoniale: 1) Célibataire; 2) Marié(e); 3) Divorcé(e)/séparé(e); 4) Veuf/veuve; 5) Union libre
- (3) Vit avec qui : parents, tuteur (pas de lien de parenté), pairs, seul.
- (4) Occupations sur le site: 1) Exploitation de l'or; 2) Débit de boisson/restauration; 3) Commerce; 4) Artisanat; 5) Transport; 6) Gardien, 7) Prostitution; vidéos club

3. Parcours des enfants

- 3.1. Comment avez-vous entendu parler ou connu le site?
- **3.2.** Comment êtes-vous arrivé sur le site ? (individuellement chacun décrit son parcours ; le voyage, seul ou en compagnie, recrutement ou pas)
- **3.3** Pourquoi êtes-vous venus sur le site ? (pourquoi faire, objectif de départ)

4. Activités sur le site

- **4.1.** Que font généralement les enfants du site la journée ?
- 4.2. Que font généralement les enfants du site la nuit ?

5. Situation de violence et d'exploitation sexuelle

- **5.1.** Quels sont les dangers auxquels sont exposées les filles sur le site d'orpaillage ?
- **5.2.** Quels sont les dangers auxquels sont exposés les garçons sur le site d'orpaillage
- **5.3.** Il semble qu'il existe des pratiques qui peuvent faire venir l'or dans les trous. Avez-vous connaissance de ces pratiques sur le site ? Si Oui, quelles sont ces pratiques?
- **5.4.** Il semble également que des enfants sont impliqués dans des activités sexuelles (rapports sexuels, attouchements, pornographie ...) avec des adultes ou avec d'autres enfants sur les sites d'orpaillage;
 - a. Est-ce que ces pratiques sexuelles sont fréquentes sur ce site?
 - b. Quels sont les enfants en général qui font l'objet de ces pratiques ?
 - c. Pour quelles raisons ces enfants s'adonnent-ils à ces pratiques?
 - **d.** Quels sont les adultes qui font généralement ces pratiques sur les enfants ? (Origine/provenance de ces adultes)
 - e. Comment ces pratiques sont-elles organisées ?
 - f. Que pensez-vous de ces pratiques?
 - g. Quelles sont les solutions pour que ces choses ne se passent plus sur le site?
- **5.5.** Avez-vous connaissance de cas filles qu'on a données en mariage à quelqu'un sur le site ? Pouvez-vous nous en parler ?

6. Appuis reçus des services de protection et souhaits

- **6.1.** Quelles difficultés rencontrez-vous en ce qui concerne votre vie sur le site d'orpaillage ?
- **6.2.** Quels appuis avez-vous déjà eu des services/personnes qui s'occupent des enfants dans le site d'orpaillage ? Quelle appréciation pouvez-vous faire de ces appuis ?
- **6.3.** Quels sont vos souhaits en ce qui concerne les appuis des services/personnes chargés de la protection des enfants sur le site d'orpaillage ?

ANNEXE 2. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

TABLEAU 4. RÉPARTITION DES ENFANTS DES SITES SELON LE PAYS/LA LOCALITÉ D'ORIGINE

	Mane		Guitorga		Djikando		Tous les sites	
Modalités	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Filles								
Village abritant le site	10,0	10	31,3	10	53,3	8	19,0	28
Autre village de la commune du site	6,0	6	59,4	19	46,7	7	21,8	32
Autre commune de la province	17,0	17	3,1	1	0,0	0	12,2	18
Autre province de la région du site	21,0	21	0,0	0	0,0	0	14,3	21
Autre région du pays	29,0	29	3,1	1	0,0	0	20,4	30
Pays étranger	17,0	17	3,1	1	0,0	0	12,2	18
Garçons								
Village abritant le site	21,8	19	20,3	16	7,1	3	18,3	38
Autre village de la commune du site	8,0	7	44,3	35	54,8	23	31,3	65
Autre commune de la province	16,1	14	31,6	25	31,0	13	25,0	52
Autre province de la région du site	23,0	20	2,5	2	7,1	3	12,0	25
Autre région du pays	27,6	24	1,3	1	0,0	0	12,0	25
Pays étranger	3,4	3	0,0	0	0,0	0	1,4	3
Garçons et filles								
Village abritant le site	15,5	29	23,4	26	19,3	11	18,6	66
Autre village de la commune du site	7,0	13	48,6	54	52,6	30	27,3	97
Autre commune de la province	16,6	31	23,4	26	22,8	13	19,7	70
Autre province de la région du site	21,9	41	1,8	2	5,3	3	13,0	46
Autre région du pays	28,3	53	1,8	2	0,0	0	15,5	55
Pays étranger	10,7	20	0,9	1	0,0	0	5,9	21

TABLEAU 8. RÉPARTITION DES ENFANTS VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE SELON LEUR CONSENTEMENT POUR LES RAPPORTS SEXUELS

	Ů		Ŷ		ÎÑ	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%*
Rapports sexuels volontaires	10	66,7	32	78,0	42	75,0
Rapports sexuels par contrainte physique	1	6,7	0	0,0	1	1,8
Rapports sexuels par contrainte morale	2	13,3	9	22,0	11	19,6
Ne sait pas	2	13,3	0	0,0	2	3,6
Total	15	100,0	41	100,0	56	100,0

TABLEAU 9. CONNAISSANCE D'ENFANTS AYANT EU DES RAPPORTS SEXUELS AVEC DES PERSONNES DE SEXE OPPOSE SUR LES SITES

		Effectif	%
Connais-tu des filles de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels	Oui	138	38,9
avec un homme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose,	Non	217	61,1
au moins une fois ?	Total	355	100,0
Connais-tu des garçons de 12-17 ans qui ont eu des rapports	Oui	15	4,2
sexuels avec une femme sur le site pour gagner de l'argent ou	Non	340	95,8
autre chose, au moins une fois ?	Total	355	100,0
	Oui	2	50,0
Connais-tu des garçons de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels avec un homme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	Refus de répondre	2	50,0
chose, au moins une iois :	Total	4	100,0
Connais-tu des filles de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels	Oui	7	2,0
avec une femme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose,	Non	348	98,0
au moins une fois ?	Total	355	100,0

